

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET LA MOBILISATION CITOYENNE EN RÉGION OCCITANIE



GRAINE
OCCITANIE

SOMMAIRE

	EDITORIAL	3
I.	LA TRANSITION ECOLOGIQUE	4
II.	L'EEDD, UN LEVIER POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	5
III.	LES ASSOCIATIONS D'EEDD EN OCCITANIE	7
IV.	LES RESEAUX TERRITORIAUX EEDD EN OCCITANIE	9
V.	LA CONCERTATION EN MATIERE D'EEDD EN OCCITANIE	13
VI.	LA MOBILISATION CITOYENNE	14
VII.	LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	16
VIII.	L'EEDD PLEBISCITEE COMME UN LEVIER DANS LES TEPCV	21
IX.	DES ACTIONS EN OCCITANIE	24
IX.1.	Une plateforme de mutualisation de vaisselle réutilisable à Auch (Gers)	24
IX.2.	Nîmes, la Biodiver'Cité	25
IX.3.	Un atlas de la Biodiversité Communale à Cazouls d'Hérault	26
IX.4.	Accompagnement des particuliers sur l'amélioration énergétique	27
IX.5.	En Lozère pour l'Océan	28
IX.6.	Le compostage collectif en milieu rural	29
X.	DES ACTIONS HORS OCCITANIE	30
X.1.	Des coins nature au cœur de villages (Bresse du Jura)	30
X.2.	Des projets citoyens pour la transition sur le pays de Saint-Malo	31
XI.	BIBLIOGRAPHIE-SITOGRAFIE	32
XII.	SIGLES	34

ONT PARTICIPÉ À CE DOCUMENT :

Yann Abonneau
Hélène Boury
Sandrine Cendrier
Véronique Delattre
Grégoire Delforge
Claire Deram
Karine Dewilde
Francis Dupouey
Isabelle Estève-Moussion
Claudette Fareng
Camille Fraissard
Emilie Guilleminot
Stéphanie Guiné
Floriane Karas
Boris Landsberger-Isaac
Emilie Launay
Béatrice Magnier
Dorian Marie
Emmanuelle Petit
Florence Pollet

Hubert Pscherer
Sébastien Ranc
Henry Sanchez
Elodie Savignan
Bertrand Schmitt
Véronique Soubabère
Véronique Tirbois
Gaëlle Valentin
Ludivine Vanduick
Georges Winter
Assmaa Zennag

DIRECTION DE PUBLICATION :

Jean-Paul Salasse

COORDINATION ÉDITORIALE :

Véronique Delattre

MAQUETTE ET MISE EN PAGE :

Terre Nourricière

ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

Illustration : Karoll Audibert
Crédits photos : fotolia

Impression : 3000 exemplaires

ISBN : 978-2-9565629-0-0

Novembre 2018 - Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales

Document réalisé avec le soutien de



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Partenaires techniques



Cette publication cherche à montrer pourquoi et comment l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, représentée ici par le réseau GRAINE, se situe à l'articulation entre les politiques publiques et la société civile.

Articuler, c'est servir de lien entre des membres qui pourraient vouloir s'orienter, chacun pour soi, dans des directions différentes. Articuler, c'est donc rendre les membres à la fois plus souples et plus solides, parce que solidaires : l'EEDD peut contribuer à orienter le mouvement dans une direction commune, celle de la transition écologique et citoyenne, avec une efficacité plus grande.

Articuler est aussi nécessaire pour mieux se faire comprendre et entendre. Les acteurs de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement se donnent pour mission d'expliquer, de clarifier, de diffuser des idées, de proposer des méthodes et des gestes simples, là où les acronymes adossés aux politiques publiques rendent les discours souvent abstraits.

Cette publication cherche aussi à dessiner des pistes d'actions concrètes à partir d'expérimentations cultivées dans les territoires. Des exemples précis, à des échelles parfois modestes, sont les signes encourageants d'un mouvement de société en transition, dans des domaines très divers, entraînant mobilisation citoyenne, prise de conscience des problèmes environnementaux et changement des comportements. Paradoxalement, l'EEDD donne de la visibilité à un courant, celui de l'Histoire en marche, dont nous ne connaissons pas l'horizon ; nous savons seulement qu'il est urgent d'agir, et que le vaisseau, à bord duquel nous sommes embarqués, doit être conçu pour un développement durable afin d'éviter un possible naufrage.

Quoi qu'il en soit, aucun mouvement n'est envisageable sans un changement profond et durable de l'exercice de la citoyenneté. Les choix politiques et les plans d'action portés par les institutions qui nous gouvernent sont trop souvent arrêtés avant la consultation des publics concernés : il ne suffit pas de décréter la participation citoyenne pour qu'elle advienne. C'est pourquoi les associations d'EEDD misent sur des outils et des méthodes interactives, souvent issus de l'éducation populaire, conçoivent les situations d'apprentissage et de communication appropriées, afin de stimuler la réflexion, la délibération et l'engagement. La transition fait appel à l'implication des citoyens : pour la susciter, il convient de mutualiser les moyens d'information et de formation et de trouver le point de convergence entre les actions planifiées d'en haut et les initiatives venues d'en bas.

Les associations qui tissent le réseau GRAINE Occitanie sont conscientes de l'intérêt d'une dynamique partenariale issue de la concertation, certes existante dans certains programmes, mais qui mérite d'être élargie pour une meilleure adéquation entre les politiques publiques et les besoins des territoires, pour une meilleure identification des acteurs de la transition. Cette publication se donne donc également pour objectif de mieux faire connaître l'organisation, l'action et les objectifs des associations qui constituent le réseau GRAINE dans les territoires.

Georges WINTER
Référént Education à l'environnement
France Nature Environnement Midi-Pyrénées

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

A l'instar du « développement durable » dans les années 90, le concept de « transition écologique » s'est progressivement imposé dans le débat public. Le ministère de l'Environnement créé en 1971 a ainsi plusieurs fois changé de nom et de périmètre. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie entre 2012 et 2017, c'est aujourd'hui le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ces changements sémantiques nous renvoient à une évolution de notre vision des enjeux auxquels nous faisons face, et aux réponses à construire en tant que société.

● NAISSANCE D'UNE TRANSITION

La notion de transition dans le domaine de l'environnement et du développement durable apparaît dès les années 70, notamment dans le rapport Meadows, qui appuie la nécessité de « transition d'un modèle de croissance à un équilibre global », en mettant en avant les risques écologiques induits par la croissance économique et démographique. Mais ce n'est qu'à partir de 2005 qu'elle s'applique concrètement au domaine de l'environnement et devient plus populaire, grâce au mouvement de Transition créé par Rob Hopkins et les projets menés en Grande-Bretagne dans ce cadre avec des citoyens, motivés pour agir à leur échelle afin de répondre aux défis environnementaux et sociaux majeurs de notre époque.

● UNE TRANSFORMATION FONDAMENTALE ET PROGRESSIVE

D'après Dominique Bourg et Alain Papaux (Dictionnaire de la pensée écologique, 2015), la transition est « un processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre ». Sous-jacent à cette définition, il est possible d'entrevoir la question d'un changement important d'un fonctionnement systémique, ne s'opérant pas du jour au lendemain, et visant une forme de stabilité pour chacun.

La transition écologique, qui est le passage du mode actuel de production et de consommation à un mode plus écologique, est un concept constitué d'un ensemble de principes et de pratiques issus des expérimentations relatives à l'autonomie locale dans un contexte de dépendance au pétrole et de réchauffement climatique. Elle correspond à un changement de modèle économique et social, qui transformera en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

● TRANSITION OU TRANSITIONS ?

La transition écologique peut se décliner en de multiples chantiers interdépendants comme par exemple la transition agro-alimentaire, la transition énergétique, la transition industrielle et l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité en tant que préoccupation commune à l'humanité, un urbanisme reconsidéré, des transports orientés vers l'écomobilité, une fiscalité réorganisée, etc. Dans ce document, nous considérerons ainsi les termes « transition écologique » comme recouvrant l'ensemble de ces facettes, sans y accoler de qualificatif complémentaire comme « transition écologique et énergétique » ou « transition écologique et sociale » - tout en étant conscient que cela reste un débat à part entière.

● LA TRANSITION EN FRANCE

En France, la notion de développement durable a longtemps prédominé sur celle de transition écologique, c'est seulement en 2012, avec la création du Conseil National de la Transition Ecologique, puis en 2015 avec la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un développement durable (2015-2020), que ce terme commence à être adopté plus largement et accompagné d'une volonté politique d'agir.

● REPENSER ENSEMBLE NOTRE SYSTÈME

Le terme de transition utilisé dans le mouvement des Villes en transition renvoie à celui de résilience des communautés locales face à une pénurie anticipée des énergies fossiles et notamment du pétrole. Il s'agit alors de relocaliser l'économie, notamment la production et la consommation, devenir le plus possible autonome sur son territoire afin de réduire significativement les dépendances au pétrole. Cela nécessite de repenser les territoires, la gouvernance, les liens sociaux, et les savoir-faire pour définir ou redéfinir les moyens d'être résilient, dans une société solidaire et durable.

Pour cela, il est nécessaire d'intégrer et d'impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire, en faisant converger forces et moyens de chacun au profit de tous. La société civile, ainsi que les Politiques se sont ainsi emparé largement de cette thématique, en menant de nombreuses actions ou en proposant des textes d'orientation favorisant le développement des projets pour la transition écologique. A l'interface de toutes ces composantes, se trouve le domaine de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) - au carrefour des citoyens, des politiques, du territoire - véritable levier pour la transition écologique à toutes les échelles d'action.

SOURCES

www.developpement-durable.gouv.fr

BOISSADE Léa, *La transition : analyse d'un concept*, CGDD, 2017

www.entransition.fr



Journée d'échanges sur la Trame Verte et Bleue

L'Éducation à Environnement et au Développement Durable (EEDD) s'est construite en croisant l'éducation populaire, les sciences environnementales, la créativité pédagogique et la poursuite de l'intérêt général à travers le fait associatif. C'est pourquoi elle se trouve aujourd'hui au carrefour des dynamiques de transition écologique. Dans leur diversité, les associations d'EEDD maîtrisent l'ensemble des enjeux environnementaux et de développement durable ; spécialistes des dynamiques de groupe et pédagogues averties, elles favorisent le développement de projets de transition écologique, en faisant notamment le lien entre les différents acteurs d'un territoire grâce à leur palette de compétences et d'outils.

● UNE NAISSANCE PAR LA NATURE

C'est au cours de années 60 qu'apparaissent les prémices de l'éducation à l'environnement. Les acteurs de la protection de la nature prennent conscience de l'importance d'une pédagogie adaptée pour faire avancer leur cause auprès des citoyens. Les pédagogues issus de l'éducation populaire, les enseignants militants de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, les animateurs socio-culturels, cherchent à promouvoir une éducation visant l'amélioration du système social en dehors des systèmes éducatifs institutionnels. La volonté et le dynamisme de quelques passionnés créent ainsi l'animation nature - ou l'éducation à la nature. Dans un contexte de crise et d'industrialisation, la reconnexion à l'essentiel et au terrain se fait sentir de manière importante. Se développent alors de nombreuses initiatives et associations ; la société civile s'empare du sujet ; l'Etat également, par la création d'un ministère de l'Environnement, d'un premier diplôme professionnel intégrant de l'éducation à l'environnement et de l'évolution des programmes scolaires...

● DE LA NATURE À L'ENVIRONNEMENT, PUIS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation « par » et « pour » la nature se rejoignent progressivement. Il s'agit de développer les capacités des individus, de renforcer le savoir, savoir-faire et savoir-être en vue de permettre à chacun de devenir un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue - et donc de participer à la résolution des problèmes environnementaux auxquels nous faisons face, dans un cadre individuel et collectif.

Il se développe une éducation relative à l'environnement, en premier lieu au Québec, qui attache autant d'importance à l'environnement sociétal que naturel. L'animation en lien avec l'environnement comprend alors clairement une dimension culturelle : l'environnement est compris non plus comme la simple relation de l'homme à la nature, mais comme le rapport que l'homme a avec le milieu dans le quel il vit.

Les éducateurs à l'environnement ne sont ainsi pas des prosélytes de la nature ; ils n'ont pas d'avis à transmettre sur l'environnement

mais utilisent ce dernier pour accompagner la prise de conscience et la formation de leurs publics avec des moyens pédagogiques adaptés, en vue d'un changement de comportement et de la résolution collective des problèmes sociaux et environnementaux. Dans les années 1990, la montée en puissance et la vulgarisation du concept de « développement durable » confirme ces notions d'éco-citoyenneté et de démocratie participative.

● LA PROFESSIONNALISATION DE L'EEDD

L'éducateur - pédagogue - s'adapte et innove ainsi en permanence, dans le cadre de son territoire et son environnement proche, aux usagers des milieux, aux problématiques environnementales émergentes, au contexte socio-politique et économique... De nombreuses méthodes et outils pédagogiques sont alors créés et l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) devient un milieu professionnel reconnu. Cette professionnalisation s'accompagne de la mise en place d'une filière de formation à part entière¹.

● L'EEDD POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Parce qu'elle se base sur des pédagogies actives, parce qu'elle s'inscrit dans les territoires, parce qu'elle s'adapte aux différentes problématiques environnementales, parce que ses acteurs et leurs compétences sont très diversifiés, l'EEDD est aujourd'hui un levier fort pour accompagner la transition écologique par la mobilisation citoyenne.

LA VOLONTÉ ET LE DYNAMISME DE QUELQUES PASSIONNÉS CRÉENT AINSI L'ANIMATION NATURE - OU L'ÉDUCATION À LA NATURE.

Les associations d'EEDD apportent à la fois une expertise sur des méthodes, outils et approches pédagogiques pour aborder une problématique environnementale et sociale auprès d'un public donné, mais également un savoir-faire d'animation et d'encadrement de groupe (adultes ou enfants). La maîtrise de techniques pour favoriser la participation citoyenne, le travail en lien avec les politiques territoriales de développement durable l'expérience en montage de projet collectif, sont autant de compétences utiles à l'accompagnement de projet de transition écologique à forte dimension participative.

Enfin les associations œuvrent en réseau depuis de nombreuses années, afin de mutualiser leurs compétences dans un cadre d'intérêt général. L'interconnaissance élevée qui en découle et la culture du fonctionnement collectif permet ainsi de répondre plus intelligemment aux différents besoins selon les territoires et thématiques, dans une logique de complémentarité.

Au regard de la multiplication des initiatives citoyennes et du développement de nombreuses politiques publiques en matière de transition écologique, les associations d'EEDD se positionnent actuellement à l'interface des différents acteurs concernés, véritable levier pour créer du lien et aider au développement des projets sur ce thème.

¹ Voir page 8

● L'EEDD ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNTEDD)

La SNTEDD reconnaît d'ailleurs que l'éducation à l'environnement et au développement durable est une dimension essentielle pour réussir la transition écologique : « La réussite de la transition écologique vers un développement durable, parce qu'elle implique un véritable changement de modèle de société, passe

par la mobilisation de tous, aussi bien à leur propre niveau qu'en interaction et en synergie avec les autres acteurs d'un territoire, d'un projet ou d'un secteur. Une étape préalable passe par des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation. Chacun, mis en capacité d'agir, contribuera aux enjeux (économie durable, cohésion sociale, préservation de la biodiversité et des ressources) de manière transversale. La construction d'une culture de la pédagogie par l'action permettra de s'adapter aux changements et transformations inhérents à la transition écologique. »



© Les Ecologistes de l'Euzière



LES ASSOCIATIONS D'EEDD EN OCCITANIE

L'EEDD est un champ d'activité à part entière dans lequel se reconnaissent de multiples structures aux statuts juridiques divers : collectivités, établissements publics et associations. On dénombre ainsi plus de 250 associations en Occitanie, issues de secteurs très différents.

Elles accompagnent la prise de conscience et la formation de leurs publics avec des moyens pédagogiques adaptés, en vue d'un changement de comportement et la résolution collective des problèmes sociaux et environnementaux.

● COMMENT DÉFINIR UNE ASSOCIATION D'EEDD ?

Les associations à but non lucratif sont régies en France par la loi du 1^{er} juillet 1901 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. ». Le cadre associatif permet ainsi à des citoyens de structurer une dynamique collective en vue d'atteindre un objectif d'intérêt général.

Avec la montée en puissance des problématiques sociales et environnementales ces 50 dernières années, de nombreux citoyens se sont ainsi spontanément mobilisés dans les territoires pour créer des associations dont l'objet est de participer, d'une manière ou d'une autre, à la résolution de ces problèmes. Les entrées sont très diversifiées ; il peut s'agir de la biodiversité, de la qualité des milieux, de la pollution, de l'énergie, de l'agriculture, de l'insertion sociale, des relations nord / sud, du développement local, etc.

Un grand nombre de ces associations en sont arrivées à la conclusion que pour promouvoir leur projet associatif, il était indispensable de convaincre leurs concitoyens quant à l'importance de ces enjeux, et de les mobiliser en vue de créer ensemble des solutions collectives ; il s'agit in fine d'amener un changement de comportement individuel et collectif.

UNE ASSOCIATION D'EEDD « TYPE » N'EXISTE PAS. NÉANMOINS, L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS D'EEDD SE RECONNAÎSSENT UN RÔLE ÉDUCATIF PAR RAPPORT AUX ENJEUX D'ENVIRONNEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Une partie de ces associations ont ainsi développé des activités d'information, de sensibilisation, de communication, d'éducation, de formation ou encore d'accompagnement, en lien avec l'environnement, le développement durable et la transition écologique. Elles agissent de manière bénévole, ou bien elles se sont progressivement engagées dans une professionnalisation de ces activités à travers l'embauche de salariés – animateurs, éducateurs, formateurs, accompagnateurs...

Ce sont les associations dites « d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable / EEDD ». Au vu de la transversalité des enjeux du développement durable et de transition écologique, ces associations sont très diverses de par leurs portes d'entrées thématiques, leur histoire, leurs territoires d'action, leur rayonnement bénévole ou salarié... Leurs projets associatifs peuvent aller de l'éducation culturelle à la promotion d'une mobilité durable en passant par la protection du patrimoine ou l'écologie scientifique.

Ainsi, une association d'EEDD « type » n'existe pas. Néanmoins, l'ensemble des associations d'EEDD se reconnaissent un rôle éducatif par rapport aux enjeux d'environnement, de développement durable et de transition écologique.

● LES ASSOCIATIONS D'EEDD EN OCCITANIE

Aujourd'hui en Occitanie, les associations sont de plus en plus nombreuses à se retrouver dans ces fondamentaux éducatifs. S'il n'y a pas de registre des associations d'EEDD, puisqu'elles ne disposent pas d'un agrément spécifique, on peut mesurer leur développement à travers leur adhésion aux réseaux départementaux de l'Aude (Gée Aude), du Gard (MNE-RENE 30), de l'Hérault (COOPERE 34), de la Lozère (Réel 48) et des Pyrénées-Orientales (Tram'66) et / ou au GRAINE Occitanie. Ce sont ainsi plus de 250 associations en région qui se reconnaissent dans l'EEDD, issues de secteurs divers parmi lesquels on peut citer :

- Agriculture
- Arts, Patrimoine
- Chasse et pêche
- Consommation
- Défense de l'environnement
- Développement local
- Ecologie scientifique
- Économie circulaire
- Éducation populaire
- Éducation scientifique
- Énergie, habitat durable, mobilité
- Formation
- Insertion
- Jardins
- Maisons de la Nature
- Pleine Nature
- Réserves naturelles
- Santé
- Solidarité internationale
- Syndicats...

Le réseau EEDD Occitanie en quelques chiffres

- 250 associations
- 1 700 emplois dont 375 ETP EEDD
- Plus de 28 millions d'euros de budget cumulé
 - Dont 12 millions directement alloués à l'EEDD
 - Dont 45 % en subventions publiques
- La Région, 1^{ère} collectivité financeur de l'EEDD, suivie des départements et autres collectivités territoriales
- L'État et les établissements publics financent à hauteur de 18 %
- 2,5 millions d'euros de contributions volontaires

● LES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT / CPIE



Un centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) est une association labellisée qui agit dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable : l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs et la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement.

Les CPIE agissent pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements des organisations et des personnes (collectivités, associations, entreprises, individus). Ils partagent les mêmes valeurs : humanisme, promotion de la citoyenneté et respect de la démarche scientifique et sont engagés dans une Charte nationale. Chaque CPIE agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels. Il coopère avec tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'environnement et le développement durable.

L'Union nationale des CPIE (UNCPIE), gère le label CPIE et en garantit sa qualité. En Occitanie, les 11 associations labellisées CPIE sont organisées en Union régionale des CPIE (URCPIE Occitanie), collègue à part entière du GRAINE Occitanie.

● LES ACTEURS PUBLICS DE L'EEDD

De par leur activité d'intérêt général et l'ancrage territorial de leurs projets, les associations travaillent le plus souvent en partenariat avec les collectivités locales. Il arrive également que ces collectivités territoriales ou organismes publics embauchent eux-mêmes des personnels éducatifs. Ceci pour appuyer une volonté forte de développer l'EEDD sur leur territoire, ou bien pour pérenniser une mission de médiation patrimoniale. Enfin, les enseignants de l'Education nationale sont souvent des vecteurs de l'EEDD par les projets pédagogiques qu'ils choisissent de mener dans leurs établissements.

La formation professionnelle EEDD en Occitanie

Parmi ses actions, les réseaux ont une mission liée à la professionnalisation. En effet, le développement rapide et la professionnalisation de l'EEDD a mené à la mise en place d'une filière de formation professionnelle diplômante complète et cohérente au regard des métiers concernés, des compétences associées, de la spécificité et complémentarité des diplômes entre eux. Ces formations bénéficient lors de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation, de l'apport de nombreux professionnels expérimentés, issus de l'EEDD, de l'éducation populaire, du social, des sciences de l'éducation, etc.

Dans le cadre de son projet associatif visant à promouvoir le développement de l'EEDD et à accompagner la professionnalisation des acteurs en région, le GRAINE anime la structuration et la valorisation de cette filière de formation.

TYPE DE FORMATION	PORTEURS
BP JEPS EEDD Environnement urbain et péri-urbain et dynamique partenariale + CC Direction ACM - Niveau IV	Campus Léo Lagrange / CPIE Terres Toulousaines / GRAINE (avec les acteurs EEDD en réseau) - Toulouse
BP JEPS EEDD Nature et environnement méditerranéens + CC Direction ACM + CS A3D - Niveau IV	ardam (avec les acteurs EEDD en réseau) - Mèze
BP JEPS EEDD - BP JEPS Activités de randonnée + CC Direction ACM - Niveau IV	Le Merlet (avec les acteurs de la pleine nature) - St Jean du Gard
DE JEPS DPTR + CS A3D - Niveau III	ardam et le Merlet (avec les acteurs EEDD en réseau) - Mèze
Licence Pro Coordination de Projets en EEDD - Niveau II	Sup Agro Florac - Florac, en partenariat avec l'UPV de Montpellier
CS A3D Accompagnement des démarches de développement durable	ardam - Mèze
CC Direction ACM Sortir dans la nature	Le Merlet - Saint Jean-du-Gard ardam - Saint Jean-du-Gard et Mèze

IV

LES RÉSEAUX TERRITORIAUX EEDD EN OCCITANIE

Le GRAINE Occitanie et les réseaux départementaux rassemblent les acteurs de l'EEDD en région et développent des projets collectifs visant le développement de l'EEDD aux différentes échelles de territoire. Espaces d'échanges et de mutualisation, moteurs professionnels au service de l'intérêt général, les réseaux peuvent mettre en lien organismes publics et associations en vue d'accompagner la transition écologique dans les territoires.

LES GRAINES

L'EEDD a été inventée au quotidien par des acteurs issus de milieux divers¹. Ces derniers ont fait face à plusieurs difficultés, dont l'absence d'organisations professionnelles permettant l'échange de pratiques et l'action collective, l'absence de cursus de formations spécialisées, d'outils pédagogiques adaptés ainsi que le manque de reconnaissance sociale pour l'EEDD.

Devant ces obstacles, les acteurs de l'EEDD ont mis sur pied des réseaux régionaux, leur permettant de renforcer mutuellement leur engagement, d'apprendre les uns des autres et d'améliorer leur visibilité – ce sont les Groupes Régionaux d'Initiation et d'Animation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE).

Les réseaux d'EEDD se sont ainsi construits sur une grande diversité de projets associatifs, de compétences, d'approches pédagogiques, d'ancrage territorial, etc. On peut percevoir les GRAINES comme une dynamique de rassemblement transversal et horizontal, par rapport à des fédérations associatives peut-être plus uniformes dans leurs origines. Ceci représente un atout important pour sensibiliser au développement durable et accompagner à la transition écologique, dans le sens où ce fonctionnement horizontal permet la mise en mouvement et crée une grande dynamique.

LE GRAINE OCCITANIE

Le GRAINE Occitanie est issu de la fusion récente des anciens GRAINES Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il est composé de plusieurs catégories de membres, dont les associations, les réseaux territoriaux d'EEDD, l'Union Régionale des CPIE, les organismes publics, les entreprises et les individuels. En effet le GRAINE est ouvert à l'ensemble des acteurs de l'EEDD, quel que soit leur statut. Son objet social est de promouvoir et développer l'EEDD en région à travers la mise en réseau des acteurs. Des collectivités, établissements publics et entreprises participent à l'EEDD et sont membres du réseau à part entière.

→ www.graine-occitanie.org

LES RÉSEAUX TERRITORIAUX D'EEDD EN OCCITANIE

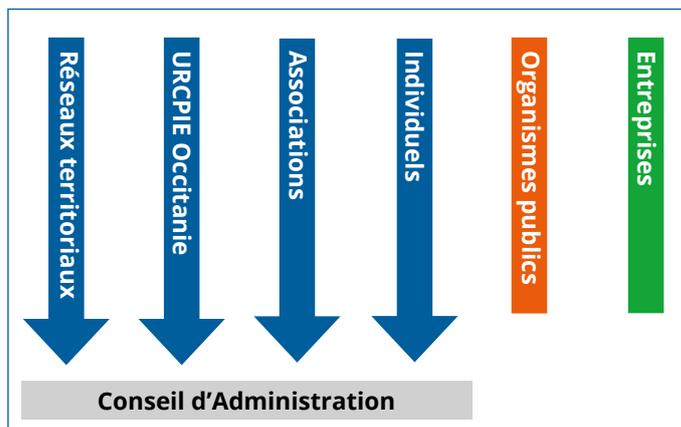


A l'orée des années 2000 se sont créés les 5 réseaux départementaux : Gée Aude (Aude), MNE-RENE 30 (Gard), COOPERE 34 (Hérault), Réel 48 (Lozère) puis Tram'66 (Pyrénées-Orientales). Le développement de ces 5 réseaux a fortement participé à l'essor de l'EEDD en région, à travers leur maillage de proximité, leur soutien à la dynamique régionale, le professionnalisme de leur action et leur complémentarité avec le GRAINE.

IL EST QUESTION DE FAVORISER PROGRESSIVEMENT L'ORGANISATION DES ACTEURS DE L'EEDD AUX ÉCHELLES DES TERRITOIRES DE PROJET (MÉTROPOLE, AGGLOMÉRATION, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, BASSIN VERSANT, ETC.).

Au regard de cette expérience et à l'échelle de l'Occitanie, les acteurs EEDD en réseau souhaitent porter dans leur projet commun l'enjeu de la structuration territoriale. Il est question de favoriser progressivement l'organisation des acteurs de l'EEDD aux échelles des territoires de projet (métropole, agglomération, communauté de communes, bassin versant, etc.). Cela ne pourra se faire que dans la durée, selon des dynamiques ascendantes et en s'adaptant aux caractéristiques de chacun de ces territoires.

Cette structuration territoriale en réseau permettra entre autres de favoriser le partenariat entre les associations d'EEDD et les collectivités territoriales portant des politiques publiques en matière de développement durable et de transition écologique.



Catégories de membres du GRAINE Occitanie

¹ Voir page 7

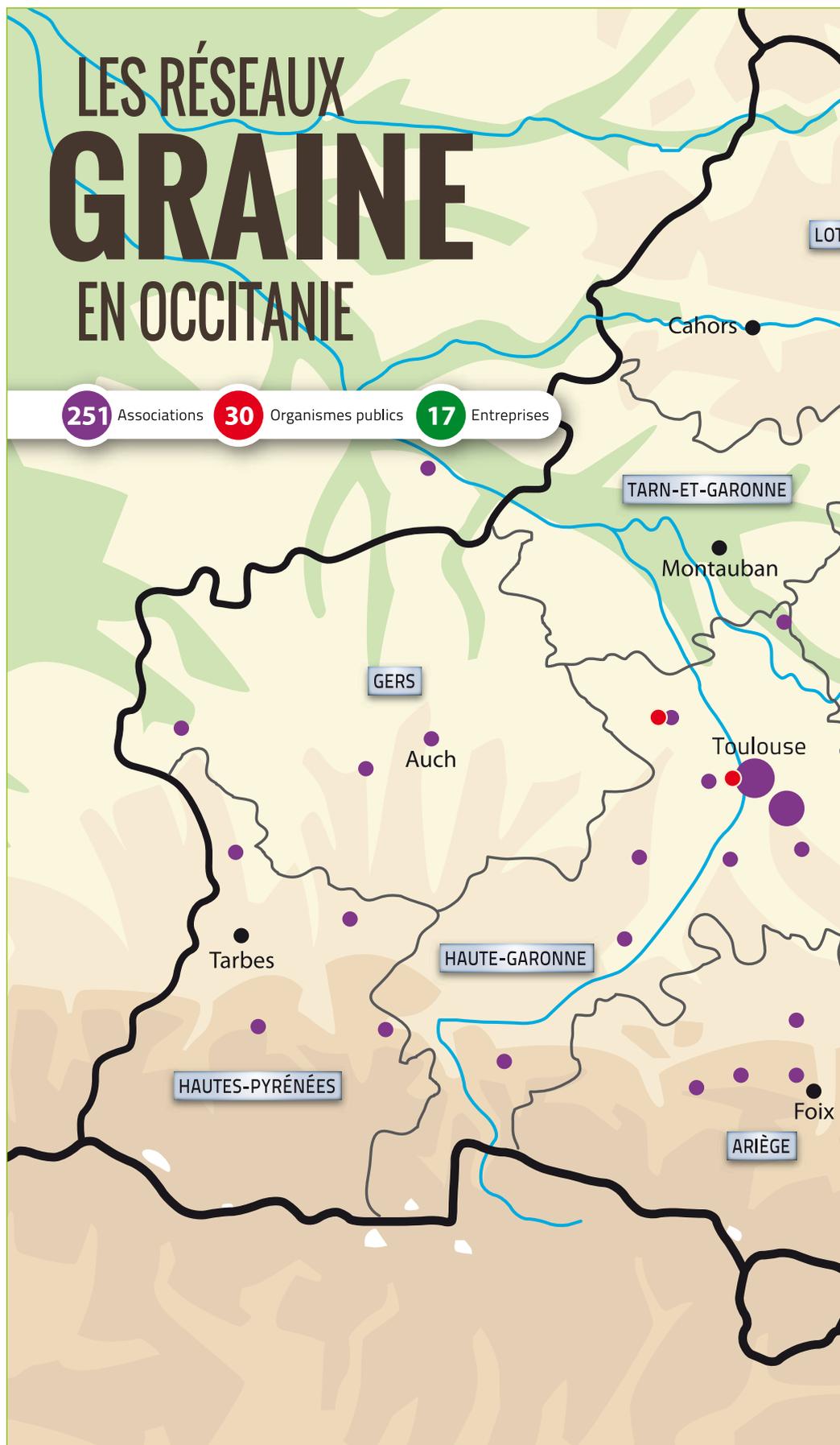
● LE PROJET PORTÉ PAR LES RÉSEAUX EEDD EN OCCITANIE

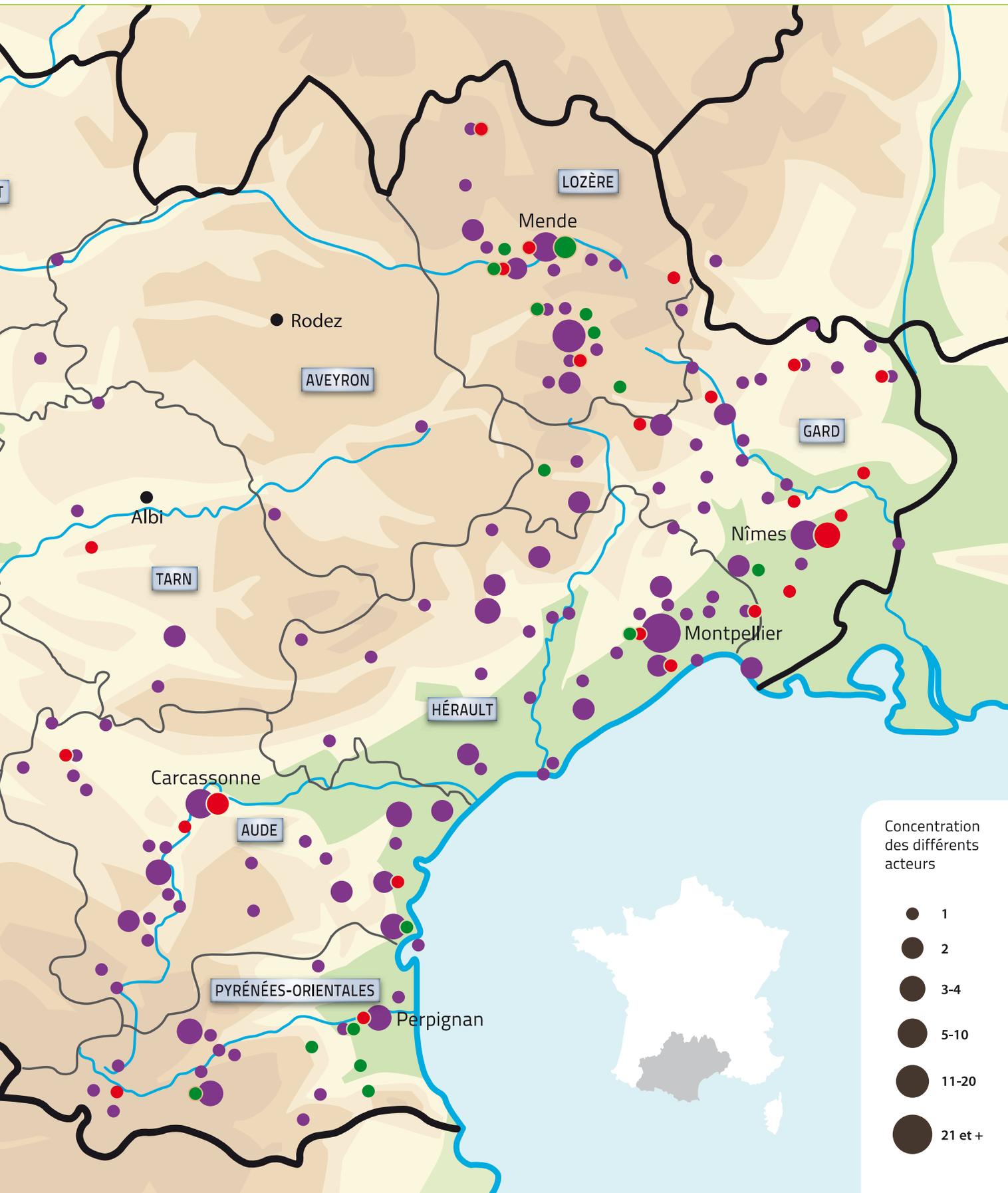
Le GRAINE Occitanie et les cinq réseaux départementaux EEDD partagent le même projet de réseau, développé de manière adaptée à chaque échelle de territoire selon le schéma page 12. L'essence de notre action est de conduire des projets collectifs menant à la circulation de l'information, à la mutualisation des compétences, à la formation et la professionnalisation des acteurs et au développement de projets partenariaux ambitieux au service du développement de l'EEDD en région.

● LE PARTENARIAT

Le GRAINE et les réseaux départementaux EEDD travaillent en partenariat étroit avec de nombreux acteurs publics et privés, dont notamment la Région, les Départements, les collectivités territoriales / EPCI, les directions de l'Etat et ses Agences. Le développement de l'EEDD en région n'aurait pu être aussi fructueux sans une culture de coopération intelligente, au service de l'intérêt général qui réunit l'Etat, les collectivités et les associations.

Les réseaux sont des interlocuteurs privilégiés pour tout organisme public ou privé souhaitant s'informer sur l'EEDD, le développement durable ou la transition écologique. Ils font le lien avec les acteurs de terrain et / ou accompagnent tout montage de projet.





ORGANIGRAMME PROJET OCCITANIE 2018

L'ANIMATION DE RÉSEAU EST TRANSVERSALE À L'ENSEMBLE DU PROJET

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS

L'ANIMATION DE RÉSEAU EST TRANSVERSALE À L'ENSEMBLE DU PROJET	A	Représentation et animation politique	Représentation et animation des dynamiques de concertation	Animer la concertation entre parties prenantes EEDD. Représenter les acteurs / les associations de l'EEDD dans les instances de niveau local, régional et national. Promouvoir l'intérêt général.
	B	Accompagnement et soutien aux acteurs	Animation des réseaux thématiques	Susciter l'échange d'information et de pratiques pédagogiques pour accompagner la montée en compétences et développer des projets.
			Formation initiale et continue	Accompagner la professionnalisation des acteurs EEDD (formation continue et initiale). Développer la qualité pédagogique des projets EEDD.
			Accompagnement des associations et porteurs de projets / GPEC / Tableau de bord	Conseiller les porteurs de projets en EEDD. Accompagner la professionnalisation des associations et des personnels. Construire une vision régionale des acteurs, des emplois et des moyens de l'EEDD en région.
	C	Accompagnement des territoires	Animation et appui aux réseaux territoriaux	Développer l'EEDD dans les territoires, accompagner le développement durable des territoires. Favoriser la coopération, la mise en réseau des acteurs aux échelles pertinentes de territoires. Explorer de nouvelles formes d'actions et de mise en dynamique d'acteurs et de citoyens. Innover/Evaluer.
	D	Ressources et outils pédagogiques	Réseau des centres de ressources	Porter à connaissance et mettre à disposition les ressources pédagogiques. Favoriser la mise en place d'espaces ressources mutualisés dans les territoires.
	E	Dispositifs pédagogiques	Coordination des campagnes de sensibilisation	Coordination de campagne de sensibilisation, réalisées par les membres des réseaux. Apporter une garantie de qualité de l'action éducative dans le cadre de projets collectifs.
	F	Communication et information	Plateforme internet et revue EEDD	Promouvoir les acteurs et les savoir-faire de l'EEDD, faire circuler l'information en matière d'EEDD. Faire connaître l'EEDD.
G	Vie associative Fonctionnement	Instances décisionnelles et gestion des moyens	Animer la vie associative et mettre en place les outils de la gouvernance pour favoriser la participation de chacun. Gérer les moyens humains et financiers de l'association.	

Les acteurs publics et associatifs de l'EEDD en Occitanie ont souhaité construire un cadre de concertation large et efficace afin de partager une vision stratégique de l'EEDD en région. Une Convention-Cadre EEDD Occitanie viendra prochainement formaliser ces mécanismes de concertation.

● LA DYNAMIQUE DE CONCERTATION EEDD OCCITANIE

Nous avons développé dans ce document le caractère pluri-acteurs des dynamiques de développement durable et d'accompagnement de la transition écologique dans les territoires. Plus particulièrement, nous avons analysé l'enjeu d'une concertation entre organismes publics et société civile, en matière de mise en œuvre des politiques publiques et de mobilisation citoyenne.

En matière d'EEDD, l'ensemble des acteurs impliqués ont construit une culture du dialogue et du partenariat qu'ils ont progressivement formalisée au travers de textes cadres. Suite à la fusion des régions et à l'échelle de l'Occitanie, les contours de cette nouvelle Dynamique de Concertation EEDD Occitanie devraient être finalisés à travers la signature de la Convention-Cadre EEDD Occitanie.

Cette Convention-Cadre aura pour finalités de :

- ouvrir un espace de dialogue entre acteurs publics et privés d'échelle régionale, en vue de construire et de partager une vision stratégique de développement de l'EEDD en Occitanie,
- contribuer, par ce développement, à la transition écologique et énergétique du territoire régional.

Ses objectifs seront de :

- partager un cadre commun, des valeurs et des grands objectifs liés au développement de l'EEDD sur le territoire régional. Ceci particulièrement entre l'Etat, les organismes publics, les collectivités et les associations,
- rendre lisible et visible une stratégie régionale concertée,
- favoriser l'implication dans l'EEDD d'acteurs a priori éloignés de ces préoccupations,
- participer à une meilleure articulation des politiques publiques liées à l'EEDD. Ceci entre les différentes entités publiques d'échelle régionale (Etat, Région, Agences, etc.), ainsi qu'entre les politiques publiques menées à différentes échelles de territoire.

Il est souhaité que les parties prenantes de la Convention-Cadre soient les suivantes :

- Etat et établissements publics financeurs de l'EEDD : DREAL, DRAAF, DRJSCS, ARS, les Rectorats des Académies de Montpellier et Toulouse, les Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse), l'ADEME Occitanie,
- les collectivités territoriales : Région Occitanie, les Parcs naturels régionaux représentés par leur association régionale,
- les associations d'EEDD : représentées par leur réseau régional, le GRAINE Occitanie,
- autres acteurs (autres partenaires institutionnels de l'EEDD, chambres consulaires, établissements d'enseignement supérieur, de formation professionnelle...) : l'ONF Midi-Méditerranée, la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie, la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Occitanie, les réseaux

CANOPÉ des Académies de Toulouse et Montpellier, le CNFPT, les ESPE de Toulouse et Montpellier, Montpellier SupAgro, les syndicats d'échelle régionale et les entreprises.

La Convention-Cadre EEDD Occitanie sera co-animée par la DREAL, la Région et le GRAINE.

● LES ASSISES DE L'EEDD EN OCCITANIE

On appelle « Assises » une assemblée éphémère qui réunit les citoyens volontaires et les organisations particulièrement concernés par une question donnée dans un territoire donné. Le but des Assises est, à partir des visions singulières des uns et des autres, de nourrir une réflexion commune afin de dégager par l'échange et la discussion une vision qui pourra ensuite être portée par l'ensemble.

ACCOMPAGNER LA PARTICIPATION CITOYENNE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les acteurs composant la Dynamique de Concertation EEDD Occitanie sont en préparation des Assises EEDD 2018 / 2019, dont l'objet sera « Les Assises de l'EEDD en faveur de la transition écologique : accompagner la participation citoyenne en faveur de la transition écologique ». Ce document s'inscrit dans le cadre de ces Assises et vise à rassembler un ensemble de ressources pour enrichir la réflexion collective en amont de ces journées.



Journée régionale Initiatives Transitions et Territoires - mai 2018

VI LA MOBILISATION CITOYENNE – UN ENJEU MAJEUR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le succès des dynamiques territoriales de transition écologique dépend de la qualité de la participation citoyenne sur lesquelles elles reposent. Ces mobilisations citoyennes peuvent être spontanées et ascendantes, comme sollicitées par les pouvoirs publics dans un cadre descendant. La rencontre de ces dynamiques est un enjeu majeur pour l'avenir de la transition écologique, et l'EEDD en est un rouage essentiel.

● LA CITOYENNETÉ

La Grèce antique est à l'origine de la citoyenneté moderne grâce à l'invention de la cité grecque ou « polis ». La politique se développe alors comme domaine autonome de la vie collective. C'est la Révolution qui transforme les Français en citoyens pourvus de droits politiques garantis par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le terme citoyen instaure alors une égalité – alors que la citoyenneté antique était fondée sur la méritocratie.

Nous pourrions distinguer trois aspects de la citoyenneté : la citoyenneté civile correspondant aux libertés fondamentales, la citoyenneté sociale résultante de la création de droits socio-économiques et la citoyenneté politique.

Outre la définition strictement juridique de la citoyenneté liée à la possession de la nationalité française et aux droits et devoirs qu'elle octroie, la capacité d'une personne à exercer sa citoyenneté dépend de la qualité démocratique du système politique et social ; elle dépend également des apprentissages de la participation qu'elle a pu faire. Un citoyen peut être engagé ou non.

● LA PARTICIPATION CITOYENNE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines ; ceci dans le cadre d'une participation de tous les acteurs – la « démocratie participative ». Le concept de transition écologique correspond également à un changement de paradigme, une transformation en profondeur de façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Ces dynamiques ne peuvent se matérialiser que dans les territoires, là où citoyens et collectivités locales peuvent inventer des solutions adaptées à leur bassin de vie, à une économie plus circulaire, aux besoins d'une résilience adaptée aux caractéristiques des territoires.

C'est pourquoi la participation et mobilisation citoyenne sont au cœur de nos enjeux.

Enjeux politiques	Enjeux sociaux	Enjeux environnementaux ou de développement durable	Enjeux d'efficience ou d'efficacité
<ul style="list-style-type: none"> ■ (Ré)instaurer une relation de confiance entre les citoyens et les élus. <ul style="list-style-type: none"> • Mieux construire la légitimité des décisions. • Clarifier et renforcer les responsabilités politiques. • Assurer une veille démocratique de l'action publique. ■ Contribuer à un dépassement constructif des oppositions et des conflits ■ Faire de la définition de l'intérêt général une construction collective. <ul style="list-style-type: none"> • Définir collectivement des décisions favorisant des éco-responsabilités partagées. • Garantir une construction démocratique des actions en faveur de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ (Ré)socialiser les populations politiquement et socio-économiquement exclues. ■ Mieux prendre en compte les attentes des personnes socio-culturellement éloignées des espaces de la parole publique. ■ Rechercher des effets vertueux interdépendants sur la cohésion sociale et sur l'action en faveur de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire des habitants les acteurs de la promotion et du développement de nouveaux modes d'habiter. ■ Répondre aux exigences d'un cadre réglementaire de plus en plus incitatif eu égard aux enjeux environnementaux. ■ Susciter des innovations dans la prise en charge d'un développement urbain durable <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élévation des niveaux d'ambitions en matière de développement urbain durable. • Faire émerger des nouvelles idées concourant à la durabilité des aménagements. • Favoriser une prise en charge à différentes échelles, des enjeux de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser une « hybridation des savoirs ». <ul style="list-style-type: none"> • Mieux construire de la connaissance. • Permettre une articulation entre les enjeux globaux et locaux du développement durable. • Savoir tisser des liens entre le passé et l'avenir, appréhender les attentes des habitants. ■ Stimuler les initiatives locales dans l'esprit du projet. ■ Éviter les remises en question tardives et coûteuses du projet. ■ Rechercher l'adéquation des dispositifs écotecniques aux usages effectifs. ■ Favoriser une prise en charge dans toute leur transversalité, des enjeux de développement durable.

La participation au cœur des enjeux du développement durable¹

¹ ADEME, *La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables*, 2016, 184 p. (Clés pour agir)

PARTICIPATION CITOYENNE ASCENDANTE ET DESCENDANTE

La participation citoyenne peut se concevoir comme une volonté politique descendante, ou comme une mobilisation spontanée ascendante. Parfois ces volontés se rencontrent, se coconstruisent ou s'évitent.

Dans les publications (qu'il s'agisse de la recherche, des médias, des intentions politiques, de la loi...) la participation citoyenne recouvre différentes modalités. Elle est souhaitée et réussie parfois, et par moment elle suscite des blocages voire exacerbe des conflits.

Alice Mazeaud, Maître de conférences en science politique, université de La Rochelle observe ceci : « Il est important de souligner que lorsqu'on parle aujourd'hui de participation citoyenne, on désigne le développement d'une offre de participation émanant des autorités publiques au profit des citoyens. Or, à l'origine, la participation citoyenne avait plutôt une dimension critique à l'égard du pouvoir »².

Cette participation citoyenne « descendante » fait l'objet de nombreux préjugés : « La participation est une technique de diversion, le projet se fabrique ailleurs. » ou encore « La participation vise à donner une illusion de démocratie locale, l'essentiel du projet est déjà décidé quand on interpelle les habitants. » et aussi « La participation sert aux élus à mieux faire passer le projet³. »

Et pourtant ces impulsions publiques demeurent de formidables outils de renouveau démocratique, qui suscitent la mobilisation des habitants, participent au lien social, et œuvrent à l'intérêt général dans les territoires.

A l'inverse, les initiatives citoyennes « ascendantes » recouvrent les actions des groupes auto-constitués qui souhaitent défendre leur cadre de vie, proposer des solutions locales aux enjeux de la transition écologique. Ce sont les nombreuses initiatives citoyennes locales qui mettent en pratique et proposent des solutions pour agir concrètement en faveur de la consommation locale (alimentation, énergie, déplacement...), pour préserver la nature et la biodiversité, pour bien vivre ensemble dans les territoires, pour adapter l'habitat et le cadre de vie au contexte et aux réalités locales.

Ces initiatives citoyennes témoignent d'une participation féconde



Observer, apprendre, échanger sur des pratiques de jardinage durable



Sortie de terrain au bord du Réart (Pyrénées-Orientales)

des habitants pour peu que les pouvoirs publics, les collectivités locales sachent les accueillir, faciliter leurs dynamiques en lien avec les politiques publiques qu'elles portent.

L'EEDD POUR FAIRE LE PONT ENTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES CITOYENS

Une véritable coopération est possible entre les habitants mobilisés, les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics. Si la participation citoyenne ne se décrète pas, elle sait devenir réalité quand elle est accompagnée, concertée, évaluée et facilitée. Les associations d'EEDD représentent un indéniable atout pour favoriser cette participation citoyenne, comme nous l'avons argumenté dans l'article précédent. Ce rôle de facilitateur entre pouvoirs publics et mouvements citoyens semble être aujourd'hui un rouage majeur de la transition écologique. Les dynamiques citoyennes se développent rapidement aujourd'hui, dans la dimension critique évoquée plus haut par Alice Mazeaud, en réaction aux problèmes économiques et écologiques, au développement des inégalités sociales et au manque d'équité territoriale. Il s'agit souvent de mouvements citoyens spontanés visant à reprendre le pouvoir sur le cours des choses, à travers le débat et la recherche collective de solutions. Ils se basent sur la croyance qu'il n'y a pas que le « savoir », mais aussi l'esprit critique et la volonté de faire ensemble. Ces mouvements se développent ainsi en opposition aux institutions, dans une logique de défiance ; cette dernière ainsi que le refus de structurer les dynamiques mènent souvent à un essoufflement ou à un manque de résultats concrets à moyen terme.

Il s'agit donc de faire le pont entre les institutions (administrations, collectivités...) et les dynamiques citoyennes qu'elles soient structurées ou non. Cela implique de revivifier la démocratie dans les territoires, de trouver les moyens d'absorber les conflits dans le cadre d'une dynamique en tension. Il nous faut donc accompagner ces dynamiques sans tourner le dos aux institutions, tout en portant une réelle attention au risque de récupération politique des mouvements citoyens spontanés.

² Participation citoyenne : retisser la confiance. *Intercommunalité*, mars 2016, n°206, pp. 10-15

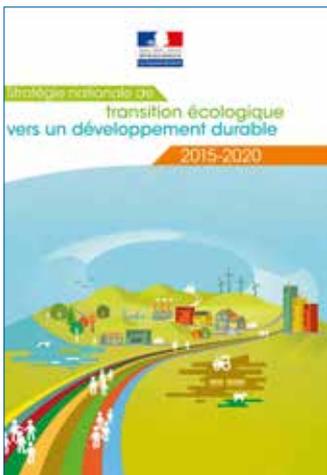
³ Ibid. page 14

Les citoyens sont moteurs, porteurs d'initiatives et s'organisent à l'échelle des territoires pour agir sur leur cadre de vie, leur habitat, leur alimentation, et repenser leur rapport à l'énergie, à l'eau ou aux transports. En parallèle de la société civile, l'Etat et les collectivités définissent progressivement un ensemble de politiques publiques, stratégies et dispositifs permettant d'engager ou d'accompagner cette transition.

Il est essentiel de travailler la bonne articulation entre ces deux dynamiques, car elles sont interdépendantes. Les cadres d'action publique ne pourront se matérialiser par des résultats concrets sans l'adhésion et la mobilisation des citoyens. L'appropriation des enjeux, la compréhension des mécanismes à l'œuvre, la nécessité du changement doivent être au centre de programmes éducatifs d'envergure, afin de garantir la compréhension par le public et in fine, l'adhésion du plus grand nombre aux mutations et aux défis en cours.

Au regard de ces enjeux, l'EEDD représente une plus-value essentielle dans ce qu'elle peut apporter à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la transition écologique. Cet article propose ainsi quelques points de repères sur ces dernières – sachant que la vision proposée ne peut être que partielle, le champ de la transition écologique étant vaste et difficile à circonscrire.

● LA STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR DONNER LE CAP !



La Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD) de 2015 a été adoptée par la France en février 2015.

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon

2020. » (Extrait de la SNTEDD 2015-2020).

Elle doit assurer la cohérence de l'action publique et faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux et des solutions à apporter. Elle se structure autour de 3 ambitions et 9 axes et propose des actions et leviers pour que la société s'engage.

L'une des trois ambitions consiste à mettre en œuvre une pédagogie et une gouvernance pour favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous. Cette ambition se décline en trois axes dont un qui concerne spécifiquement l'EEDD « Eduquer, former, sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable ». Ainsi le gouvernement affiche son ambition d'inciter à la mise en place d'actions pédagogiques pour tous dans les territoires.

Par ailleurs, la France est en train de finaliser son 2^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)¹. Elle vise ainsi une adaptation effective, dès le milieu du XXI^e siècle, à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Des évolutions importantes seront proposées à travers ce 2^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique. Elles concerneront notamment un meilleur traitement du lien entre les différentes échelles territoriales, le renforcement de l'articulation avec l'international et le transfrontalier, ainsi que la promotion des solutions fondées sur la nature.

● LA LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE COMME ACCÉLÉRATEUR DU CHANGEMENT (LTECV)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Cette loi a été adoptée en 2015. Elle définit les objectifs et moyens d'action de la France pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015. Adoptée 4 mois avant la COP21, cette loi inscrit dans le droit les engagements pris par la France dans sa contribution nationale.

« Le texte de loi doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun. »

Cette loi aborde de nombreux sujets en vue de favoriser la sobriété dans l'utilisation des ressources (lutte contre le gaspillage et promotion de l'économie circulaire), la réduction de la consommation énergétique et la réduction des risques sanitaires environnementaux :

- Les outils de gouvernance nationale et territoriale
- Le bâtiment
- Les transports
- L'économie circulaire
- Les énergies renouvelables
- La sûreté nucléaire et l'information des citoyens
- La simplification et clarification des procédures

A chaque enjeu sont associées des mesures d'accompagnement (primes, appels à projets, programmes, éco-prêts, crédits d'impôts, etc.). On trouve associés à cette loi de nouveaux outils tels que la stratégie de développement de la mobilité propre, la possibilité

¹ Un premier plan PNACC 2011-2015 était interministériel et cherchait à incorporer l'adaptation au sein de l'ensemble des politiques publiques. Le PNACC 2 est le fruit d'une concertation nationale et propose 30 orientations avec, pour chacune, un plan d'actions et un pilote

pour une collectivité de créer ou d'exploiter un réseau public de chaleur ou de froid, etc.

Afin de permettre une définition partagée des politiques et objectifs, la loi rénove les outils de gouvernance nationale et territoriale. Les moyens d'actions des collectivités territoriales sont clarifiés et renforcés.

Dans ce cadre, le gouvernement s'est doté d'une feuille de route nationale pour une économie circulaire. L'objectif, réduire de moitié les déchets mis en décharge et tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. Elle compte 50 mesures et donne le cap d'un changement de modèle écologique, sociétal et économique.

En termes de planification territoriale, la loi indique que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont désormais uniquement réalisés au niveau intercommunal avec pour objectif de couvrir tout le territoire. Par ailleurs, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)² est complété par un plan régional d'efficacité énergétique.

LES RÉGIONS, CHEFS DE FILE DE LA POLITIQUE ÉNERGIE AIR CLIMAT

La loi de décentralisation, dite loi MAPTAM³ confère aux régions une compétence énergie-climat. Les régions sont donc depuis 2013 officiellement les chefs de file de la politique énergie climat. A travers elles, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est l'outil de référence en termes de planification, notamment pour les PCAET.

Par ailleurs, la loi de décentralisation NOTRe⁴ donne une compétence stratégique aux régions sur les enjeux d'aménagement et de développement durable. Depuis 2016 les régions établissent des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement

Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fusionnent différents schémas, dont le SRCAE, mais aussi celui des transports et des déchets, et donnent les orientations fondamentales en termes de développement durable, d'économie circulaire, de biodiversité, de transition écologique et énergétique. La définition d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) relève donc aussi d'une nouvelle mission confiée aux régions par la loi NOTRe. Intégré dans le SRADDET, il fixera des objectifs et des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets.

La région Occitanie a pris l'engagement de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050 en s'appuyant sur ses atouts dans ce domaine : l'éolien, le solaire, la biomasse, l'hydroélectricité, la géothermie, les énergies marines...

« Devenir la première région d'Europe à énergie positive est plus qu'une ambition, c'est un projet pour notre Région, afin d'améliorer la qualité de vie, créer de l'activité et de l'emploi, et donner toute sa place à l'initiative citoyenne. C'est un axe fort de notre projet régional », Carole Delga, Présidente de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

A travers ces différents schémas les régions orientent les politiques des collectivités locales sur les enjeux liés à la transition écologique⁵.

LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ALIMENTATION (PNA) ET LE PLAN RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION OCCITANIE (PRA)

Depuis 2009, la politique publique de l'alimentation, définie au niveau national en interministériel, réaffirme l'importance stratégique d'une alimentation de qualité pour tous nos concitoyens.



Plan régional de l'alimentation Occitanie

²SRCAE : Introduit par la loi Grenelle 2, cet outil de planification a vocation à définir le potentiel de chaque énergie pour orienter la production sur le territoire

³Loi MAPTAM : « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles »

⁴Loi NOTRe : « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »

⁵Les PCAET, les SCOT, les PLU, les PDU, les chartes des parcs naturels régionaux doivent s'articuler avec les orientations du SRADDET

Cet enjeu a été au cœur des États généraux de l'alimentation et repris par la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » qui en découle. Outre les objectifs de santé publique, il s'agit également de préserver un modèle de lien social et culturel, de plaisir, auxquels les Français sont attachés, et de rappeler que les modes de consommation alimentaire ont une incidence déterminante sur l'avenir de nos modes de productions agricole et agroalimentaire. « Bien manger c'est l'affaire de tous ! »



Un Plan régional de l'alimentation décline en Occitanie cette politique depuis 10 ans. Ce plan est animé par la DRAAF en concertation avec les services régionaux et départementaux de l'État et l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine de l'alimentation (collectivités, associations, monde éducatif, réseaux d'aide alimentaire, chambres consulaires, profession agricole, industriels, restaurateurs, distributeurs, ...).

Six priorités ont été définies au niveau régional :

Les différents axes du programme régional de l'alimentation touchent à l'environnement, à l'économie, au social, à l'éthique, à la sécurité alimentaire, à l'ancrage territorial, à la culture, à la santé, au plaisir du « bien manger », etc.

Les actions menées dans ce cadre se veulent des leviers pour augmenter la durabilité de notre alimentation. Elles sont, pour certaines, des exemples concrets d'économie circulaire, car elles touchent la ressource – l'aliment – tout au long de son cycle de vie.

Choisir des produits de qualité pour manger, c'est réinterroger la durabilité de leurs modes de production : quelles techniques de production ? Quelle eau ? Y a-t-il des pollutions associées ? Sur quels territoires ? Par quels hommes ?

L'axe autour de l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective permet par exemple d'encourager des projets qui mettent en place et valorisent des circuits de proximité et une production agricole et agro-alimentaire plus durable.

La lutte contre le gaspillage alimentaire a également des impacts forts sur l'environnement. Lutter contre le gaspillage alimentaire c'est notamment mener une réflexion globale sur la qualité de l'offre alimentaire pour proposer des menus équilibrés qui seront effectivement consommés. La DRAAF et l'ADEME Occitanie travaillent ensemble pour accompagner les initiatives régionales sur ce thème, aux côtés des collectivités territoriales.

L'alimentation durable, englobant tous ces enjeux, fait partie des messages à diffuser auprès des jeunes générations, c'est pourquoi l'éducation alimentaire des jeunes est également un axe fort du PNA et du PRA Occitanie.

Enfin, au niveau territorial, les collectivités sont invitées depuis 2014 à conduire elles aussi une réflexion transversale sur le sujet de l'alimentation, et à mettre en place des Projets alimentaires territoriaux qui intègrent de manière concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués sur leur territoire tout ou partie de ces enjeux.

● LE PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PNSE 3) ET LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT OCCITANIE (PRSE 3)

Etabli pour la période 2015-2019, le troisième plan (PNSE 3) vise à consolider les progrès déjà accomplis dans les deux premières générations de PNSE, tout en proposant une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte, plus positive et plus ancrée dans les territoires. Il intègre le développement de nouveaux concepts scientifiques, notamment celui d'exposome qui désigne l'ensemble des expositions à des facteurs environnementaux que subit une personne tout au long de sa vie. Ce nouveau concept induit un enjeu de connaissance de l'impact

des facteurs environnementaux sur la santé.

Le PNSE 3 s'articule autour de quatre grandes catégories d'enjeux relatifs :

- aux pathologies en lien avec l'environnement,
- à la connaissance des expositions, de leurs effets et des leviers d'actions,
- à la recherche en santé-environnement,
- aux actions territoriales, à l'information, à la communication et à la formation.

Le Code de la santé publique prévoit une déclinaison du PNSE en région, pour mobiliser les acteurs des territoires autour des préoccupations de santé environnementale : le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3).

Il n'a pas vocation de décliner toutes les actions du plan national : il doit prioriser celles qui répondent aux préoccupations locales et promouvoir des actions propres aux territoires. Il s'inscrit sur un principe de complémentarité et de non concurrence avec d'autres plans traitant des enjeux de santé-environnement (le plan ECOPHYTO II, le 3^{ème} plan Santé au Travail, le Plan micropolluants 2016-2021, le Plan d'action sur la qualité de l'air intérieur (en partie décliné dans le PRSE3), le programme National Nutrition Santé et le Programme National pour l'Alimentation).

En Occitanie, le PRSE3 se structure en 4 axes. Il est volontairement un plan resserré comportant un nombre limité d'actions.

- **Axe 1** : Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

Cet axe traduit la volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de santé de son environnement.

- **Axe 2** : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Cet axe vise à faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Il répond au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements.

- **Axe 3** : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

Cet axe regroupe plusieurs sources d'exposition dans le milieu extérieur : pollution atmosphérique, pollens allergisants, eau de consommation humaine, maladies vectorielles, anciens sites miniers.

- **Axe 4** : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

Cet axe vise à réduire les expositions dans les espaces clos, aux polluants de nature chimique, biologique ou physique, qui impactent la santé. Trois thèmes ont été prioritaires : la qualité de l'air intérieur, le radon, les risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée.

Par ailleurs, le PRSE contribue à des enjeux transversaux :

- L'adaptation au changement climatique : la région Occitanie est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique. Au regard des évolutions observées en région, l'état des lieux réalisé en amont du PRSE indique qu'on peut s'attendre à une augmentation des maladies infectieuses, des vecteurs de ces maladies (tiques, moustiques), des allergies liées aux pollens et à des impacts sanitaires dus à la dégradation des ressources en eau.
- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'état des lieux montre que « plus la situation socio-économique est basse, moins la santé est bonne » et soulève la question du

lien et/ou cumul entre inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la plateforme du PRSE3 Occitanie :

→ <http://www.occitanie.prse.fr/spip.php?page=sommaire>

● LES PLANS CLIMATS AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET) AU CŒUR DE LA TRANSITION DANS LES TERRITOIRES

Les collectivités locales ont un rôle renforcé par la nouvelle organisation du territoire. Elles doivent développer des politiques de territoire en matière de transition écologique, avec l'appui des services de l'Etat, et des régions.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation ») et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la loi de transition énergétique fait « d'une pierre trois coups » :

1. Elle met fin à la superposition des plans climat sur un même territoire ;
2. Elle généralise de manière coordonnée les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air sur une large partie du territoire national ;
3. Elle inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi). Ceci, avec une approche élargie au territoire et avec l'idée sous-tendue de l'exemplarité de la collectivité.

La LTECV renforce également le rôle des EPCI porteurs d'un PCAET en les nommant coordinateurs de la transition énergétique et en faisant des autorités organisatrices de l'énergie.

Si la LTECV a l'ambition de couvrir la plus large partie du territoire français d'une planification climat-air-énergie à travers les EPCI

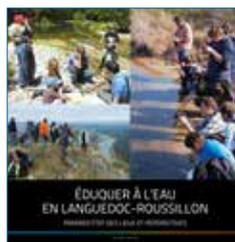
de plus de 20 000 habitants, rien n'empêche les EPCI de moins de 20 000 habitants de mettre volontairement en place une stratégie et un programme d'actions climat-air-énergie en prenant appui sur la démarche PCAET. Enfin, une stratégie climat-air-énergie cohérente et ambitieuse est synonyme de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

Comme cela a été très souvent démontré, le portage politique d'un projet de territoire est déterminant pour sa réussite, ce qui implique une mobilisation forte des élus. Les PCAET sont mis en œuvre pour 6 ans, puis actualisés. Ils doivent être compatibles avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Fin 2018, l'ensemble des EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants devront avoir élaboré leur plan climat. Les EPCI de plus de 50 000 habitants sont en démarche depuis 2016.⁶

Source : ADEME

● PLUS GLOBALEMENT



Il existe d'autres cadres politiques qui peuvent être des leviers à différents échelons : Réseau Natura 2000, Politique de la Ville, valorisation des ENS⁷ dans les départements, etc., autant de cadres dans lesquels il est possible et utile de développer des projets EEDD. Il n'est évidemment pas possible de les décrire tous ici.

En ce qui concerne les politiques liées à l'éducation à l'eau, le GRAINE a publié en 2015 un document « Eduquer à l'eau en Languedoc-Roussillon : premier état des lieux et perspectives » qui décrit ces politiques publiques (SDAGE, SAGE...).

→ contact@graine-occitanie.org

L'EEDD dans les PCAET

Les PCAET s'articulent autour de plusieurs phases : mobilisation et concertation du territoire, réalisation d'un diagnostic territorial, élaboration d'une stratégie territoriale, construction et animation d'un programme d'actions.

Lors de la phase de mobilisation-concertation et pour penser et animer le plan d'action, l'EEDD peut constituer un outil concret et efficace pour sensibiliser les habitants, les entreprises, les porteurs de projets, les élus et accompagner la mise en dynamique. Dans le plan d'action, les collectivités sont invitées à développer des programmes et actions de communication, sensibilisation, animation.

Aussi, il est important, pour pouvoir contribuer à la transition sur un territoire, de créer les conditions de la rencontre entre la collectivité et les associations d'EEDD porteuses de savoir-faire spécifiques en pédagogie et de construire ensemble des actions en s'accordant sur les cibles, les thèmes, les enjeux, etc.

⁶ Extrait de « PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre », Clés pour agir, ADEME, 2016

⁷ ENS : Espace Naturel Sensible

Le GRAINE, en partenariat avec l'ADEME et la DREAL, a souhaité mettre en valeur le rôle de l'EEDD en matière d'accompagnement des politiques publiques en faveur de la transition écologique. A cette fin, une enquête a été conduite afin de recenser et d'analyser les actions de sensibilisation des habitants dans les territoires TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

● POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

En 2014 le ministère en charge de l'Energie et de l'Ecologie a lancé un Appel à projets dénommé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) », à l'attention des collectivités souhaitant s'engager à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. 430 territoires étaient labellisés TEPCV en 2017. Pour enrichir ses perspectives quant au rôle de l'EEDD en termes d'accompagnement des politiques publiques de transition écologique, le GRAINE a souhaité poser un regard sur l'expérience TEPCV en Occitanie afin de :

- analyser la prise en compte de l'EEDD dans les politiques publiques territoriales en faveur de la transition énergétique,
- prendre connaissance des programmes d'actions de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation des habitants de ces territoires,
- comprendre en quoi l'EEDD est un levier de la transition énergétique et écologique qui accompagne les politiques publiques,
- recenser les besoins, les difficultés, les propositions des territoires.

L'enquête a également cherché à caractériser les actions éducatives développées dans les territoires et à amorcer une analyse de leur efficacité : peut-on considérer aujourd'hui que les habitants / citoyens ont amorcé leur transition individuelle et collective ?



Un territoire à énergie positive, qu'est-ce que c'est ?

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires

- La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
- Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
- La préservation de la biodiversité : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville....
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....
- L'éducation à l'environnement : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Un groupe de travail dédié a été créé réunissant l'ADEME et 9 membres du GRAINE : le réseau Gée Aude (Aude), le réseau MNERENE 30 (Gard), le CPIE Terres Toulousaines et l'association Sens-Actifs (Haute-Garonne), Pierre et Terre (Gers), le réseau COOPERE 34 (Hérault), le réseau RéEL 48 (Lozère), la Maison de la Nature et de l'Environnement (Hautes Pyrénées), le réseau Tram'66 (Pyrénées-Orientales) et le CPIE des Pays Tarnais (Tarn).

L'enquête s'est ciblée sur l'ensemble des territoires TEPCV en Occitanie ; pour chacune des collectivités et dans la mesure du possible, l'objectif était d'avoir un double retour d'un élu et d'un agent. Chacun des territoires TEPCV a ainsi été contacté au téléphone par un membre du groupe, selon deux vagues d'enquête menées entre fin 2016 et début 2018.

Sur les 64 territoires TEPCV recensés et questionnés, 49 ont bien voulu nous répondre, soit un taux de réponse très satisfaisant de 76 %. Néanmoins, 94 % des répondants étaient des agents et seulement 6 % des élus.

Le questionnaire reposait pour beaucoup sur des questions ouvertes. L'information collectée est donc essentiellement qualitative.

Les 47 territoires répondant à l'enquête TEPCV en Occitanie

Typologie des territoires

- 3 Communes
- 1 Métropole
- 11 Communautés de Communes
- 6 Départements
- 10 Communautés d'agglomération
- 5 PNR
- 10 Pays/PETR
- 1 Parc National

Ariège

- PNR des Pyrénées Ariégeoises
- Commune de Lavelanet

Aude

- Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
- Carcassonne Agglomération
- Département de l'Aude
- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Communauté de Communes de la Montagne Noire

Aveyron

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Parc naturel régional des Grands Causses
- PETR Centre Ouest Aveyron
- Rodez Agglomération

Gard

- Département du Gard
- Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole
- Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires
- Syndicat mixte des Hautes Vallées cévenoles
- Communauté de communes du Piémont Cévenol

Haute-Garonne

- PETR Pays Sud Toulousain
- Communauté d'agglomération du Sicoval
- Communauté de communes Save et Garonne
- Muretain Agglomération

Gers

- PETR Pays du val d'Adour
- PETR Pays Portes de Gascogne
- Département du Gers

Hérault

- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
- Pays Haut-Languedoc et Vignobles
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Lot

Lozère

- Département de la Lozère

Hautes-Pyrénées

- Communauté de Communes Vic-Montaner
- Communauté d'agglomération du Grand Tarbes
- Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses
- Commune Bagnères-de-Bigorre
- Communauté de communes des Baronnie
- PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
- Département des Hautes-Pyrénées
- Commune de Gerdre
- PN des Pyrénées

Pyrénées-Orientales

- PNR Pyrénées catalanes
- Département des Pyrénées-Orientales

Tarn

- Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré
- Communauté d'agglomération de Castres Mazamet

Tarn-et-Garonne

- PETR du Pays Midi-Quercy
- Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier
- Grand Montauban Communauté d'agglomération

● L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour plus de 50% des collectivités, le programme TEPCV a été présenté aux habitants ou va l'être prochainement. Pour 97% d'entre elles, les habitants sont informés de l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique mais n'en mesurent pas l'impact. En effet, les territoires sont engagés depuis plusieurs années et dans différentes démarches : Plan Climat, Agenda 21, Plan de Prévention Déchets, Zéro Gaspillage Zéro Déchets et contrats COTEC (Contrats d'Objectifs Territoire Energie Climat) avec l'ADEME.

Or, il n'y a pas toujours une réelle articulation entre ces différentes démarches. Une nécessité de complémentarité est exprimée par 60% des territoires et de mise en cohérence pour 55 % des territoires répondants. Le TEPCV est un appui financier facilitant les démarches d'Agenda 21. Le PCET est cité comme la stratégie globale du territoire dans laquelle les autres dispositifs viennent s'intégrer.

● DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT MENÉES EN PARTENARIAT

Les territoires enquêtés déploient à 90% des actions d'accompagnement et de sensibilisation des habitants avec des partenaires tels que des organismes publics (ADEME, DRAAF, Chambres consulaires), des associations et des entreprises.

64 % de ces interventions sont réalisées par des associations d'EEDD et partenaires du territoire. Plus de 35 % en interne exclusivement principalement sur les thématiques déchets et énergies. 6 % des territoires ne mènent aucune intervention de sensibilisation ou d'accompagnement au changement.

● L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS, LES THÉMATIQUES ET LES PUBLICS

Plus de 70% des territoires considèrent l'articulation entre les différents intervenants comme une nécessité et un facteur de réussite de la démarche globale. Plus de 50 % des territoires considèrent que l'articulation nécessite d'être renforcée et coordonnée ; c'est une richesse pour peu que le projet soit porté dans son ensemble. Il y a besoin de temps de coordination, d'une volonté claire de la collectivité. Il y a nécessité à connaître tous les acteurs agissant dans le domaine de la sensibilisation.

● L'EEDD PLÉBISCITÉE COMME UN LEVIER

L'EEDD est plébiscitée à 100% par les territoires comme un levier pour changer les comportements. Tout particulièrement les actions qui :

- Impliquent directement les citoyens,
- Valorisent les citoyens,
- Permettent un temps d'explication, d'expérimentation individuelle,
- Permettent de diffuser une culture commune autour des enjeux de la transition écologique,
- Sensibilisent le jeune public.

● LES PUBLICS DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Cette enquête a permis de relever que les actions de sensibilisation réalisées dans les territoires sont majoritairement ciblées sur le public enfant (primaire/collège), considéré comme un public essentiel et prioritaire car cité comme :

- Porteur d'avenir, c'est la future génération,
- Ayant un impact fort dans les familles,
- Représentant les futurs adultes, et décideurs de demain,
- Très réceptif,
- Et plus apte à adopter des comportements responsables.

S'agissant du public adulte, l'enquête révèle et confirme que l'EEDD est un levier pour changer les comportements plus particulièrement lorsqu'elle :

- Concerne les personnes directement dans leur quotidien,
- Apporte des solutions simples,
- Favorise la mise en pratique et la mise en valeur des citoyens,
- Permet au citoyen de s'interroger et favorise la participation active des habitants à la réflexion et au dialogue sur la transition écologique,
- Permet de diffuser une culture commune autour des enjeux de la transition écologique,
- Implique très concrètement le citoyen (la demande d'actions concrètes et pratiques est citée de façon récurrente dans l'enquête) et qu'il y voit un intérêt personnel à s'engager,



Journée exploratoire «Initiatives Transitions et Territoires» à Albi

- Est pérenne dans le temps : nul changement n'est possible si la sensibilisation ne s'inscrit dans la durée.

Par ailleurs, les agents des collectivités territoriales ont exprimé des idées pour améliorer l'efficacité des actions de sensibilisation et d'éducation favorisant le passage à l'action des habitants (voir 2^{ème} schéma ci-contre)

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS GLOBALES EXPRIMÉES PAR LES TERRITOIRES ?

Près de 50% relèvent un manque de temps, de moyens humains, et financiers. Plus de 20% expriment un manque d'implication des habitants, la résistance au changement et la difficulté d'aller à la rencontre des habitants-es. Et pour 4%, les agents expriment des difficultés à avoir un cadre clair dans le cadre de la loi Notre (Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) et des directives de la part des élus.

QUELS SONT LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES TERRITOIRES ?

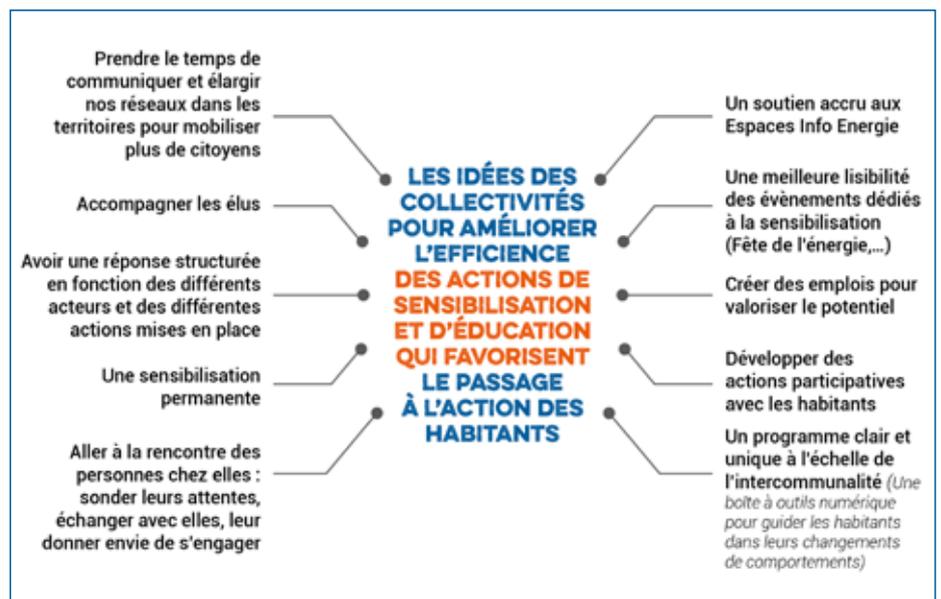
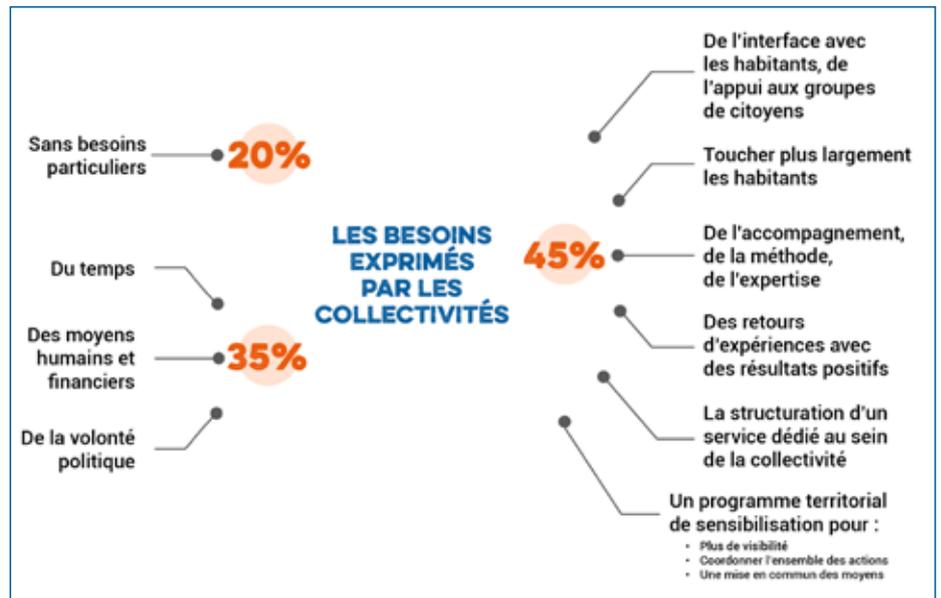
45% notent un besoin d'accompagnement, de méthode, d'expertise et de retours d'expériences ; 27% un besoin de temps, de moyens humains pour suivre et déployer les missions, 8 % des moyens financiers et une volonté politique. 20% n'expriment pas de besoin particulier.

LES PERSPECTIVES DU GRAINE

Le taux de participation des collectivités cibles de l'enquête élevé – du fait des liens déjà établis entre les 9 structures et une majorité de ces collectivités - est un bon indicateur en tant que tel. Globalement nous retenons que les résultats confortent l'importance des actions de sensibilisation et d'accompagnement comme un levier important pour l'impact des programmes TEPCV. Il transparait assez clairement que la communication et l'information à destination des habitants ne suffisent pas. Le face à face avec le public est indispensable.

Nous observons que les TEPCVs apparaissent plus concrets et plus faciles à mettre en œuvre, que des dispositifs comme les Agendas 21 dont la dynamique semble s'essouffler – ce qui pourrait être lié au cadre de financement.

Néanmoins la mobilisation de la population n'est pas la priorité de tous les territoires TEPCV. Les projets sont ciblés dans un premier temps vers l'investissement (méthanisation, rénovation énergétique...).



Ces investissements ne doivent pas se faire au dépend des actions de mobilisation citoyenne, qui auront un effet de levier sur l'impact des actions menées. La sensibilisation aura aussi pour avantage de valoriser l'action des collectivités auprès des citoyens. Globalement, nous identifions des attentes concernant les modes d'évaluation des actions d'EEDD et de leurs effets.

Le public scolaire est très régulièrement cité dans les résultats de l'enquête. C'est compréhensible, car les scolaires sont un public captif et que l'éducation est souvent associée à la jeunesse. Néanmoins cela ne peut se faire au détriment du public adulte et familial, sans lequel il sera ardu d'engager des changements rapides. Sur ce point, nous constatons qu'il y a encore un manque de culture des collectivités concernant la mobilisation citoyenne, ses

enjeux et ses méthodes de mise en œuvre. C'est pourquoi il nous semble important de proposer des retours d'expériences et des exemples concrets sur lesquels les collectivités pourront s'appuyer pour construire leurs dynamiques de projet.

Le GRAINE souhaite encourager le développement des partenariats entre les collectivités porteuses des politiques publiques de transition écologique et les associations d'EEDD, le plus tôt possible dans la construction de ces programmes, et non en termes de prestataires une fois le programme arrêté.

Enfin, ces entretiens téléphoniques auront été un réel moment d'échange privilégié, qui nous poussent à mettre en exergue l'innovation, l'envie et le plaisir de participer à la transition écologique.

1

UNE PLATEFORME DE MUTUALISATION DE VAISSELLE REUTILISABLE A AUCH (GERS)

Lancée à Auch en 2016, la plateforme « Vaisselle Durable » a pour but d'accompagner matériellement les organisateurs d'événements culturels, sportifs ou festifs, dans la réduction de leurs déchets, via la mise à disposition de vaisselle réutilisable. Ce projet est porté en partenariat par l'association Elémen'terre et Trigone, syndicat mixte du Gers.

UN PARTENARIAT FORT ENTRE L'ASSOCIATION ELÉMEN'TERRE ET LE SYNDICAT MIXTE TRIGONE

En mai 2016, une première convention de partenariat pour la mise en œuvre de cette plateforme a été signée entre Trigone, syndicat mixte du Gers (3 compétences : déchets, eau et assainissement) et l'association Elémen'terre, basée à Toulouse, qui a pour objet de favoriser les pratiques éco-responsables sur les événements. Depuis, la convention de partenariat est renouvelée chaque année pour 12 mois.

Trigone fournit un espace dans ses locaux, a investi dans du matériel professionnel de laverie et dans une partie du stock de vaisselle. Elémen'terre a complété le stock de vaisselle et est responsable de la gestion de la plateforme, à travers l'embauche à temps partiel d'une salariée. La coordination et la comptabilité sont gérées par le siège de l'association à Toulouse.

Le financement est partagé : Trigone apporte une contribution financière et Elémen'terre dégage un fort taux d'auto-financement du projet via les adhésions (obligatoires pour emprunter), la location de vaisselle et les consignes encaissées.

Pour Trigone, dans le cadre de son projet « territoire zéro déchet zéro gaspillage », ce partenariat est une initiative de plus proposée aux gersois pour réduire la quantité de déchets produite, aux côtés d'autres solutions telles que la mise à disposition de composteurs ou encore la création d'un Espace Réemploi.

Pour Elémen'terre, qui mutualise de la vaisselle réutilisable depuis 2008, ce projet est aussi une expérimentation, car l'association a la volonté d'essaimer ce type de projet sur le territoire de la région Occitanie.



2000 repas servis dans de la vaisselle réutilisable sur le festival Escota e Minja (L'isle-Jourdain, Gers)

UN PROJET D'ACTUALITÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 28 mai 2018, la Commission Européenne a proposé une directive pour interdire l'usage d'un certain nombre d'objets en plastique à usage unique comme les couverts jetables ou les pailles. Des interdictions existent par ailleurs déjà au niveau national : en France, l'article 73 de la loi sur la Transition Énergétique de 2015 prévoit la fin de la vaisselle en plastique jetable pour janvier 2020.

Tous les organisateurs d'événements devront alors forcément trouver une alternative à ce type de vaisselle. Aussi nous avons la volonté de développer des partenariats avec d'autres collectivités dans des territoires qui ne disposent pas de solution pour répondre à ce nouvel enjeu. L'essor rapide de la plateforme de Auch met en évidence la pertinence de notre action.

UN PROJET POUR TOUS LES HABITANTS DU DÉPARTEMENT DU GERS

Le projet, parce qu'il est porté par la collectivité Trigone, a une réelle portée départementale : tous les organisateurs d'événements gersois peuvent faire appel à la plateforme, aussi bien les associations que les collectivités ou les particuliers !

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AU CŒUR DU PROJET

L'utilisation de vaisselle réutilisable permet de sensibiliser rapidement un très grand nombre de personnes. Utilisée sur des festivals, des repas de quartiers, des événements sportifs, des fêtes de villages etc., la vaisselle passe ainsi entre les mains de tous types de personnes. Ces citoyens, pas forcément sensibles à la transition écologique, constatent les choix faits par les organisateurs et sont ainsi amenés à se questionner sur leurs habitudes de consommation.

Ainsi, de plus en plus de particuliers font également appel à nos services, pour des fêtes de famille, des lendemains de mariage, des anniversaires. C'est pourquoi nos prêts vont de quelques dizaines de kits éco-repas (assiettes, couverts et gobelets) à plusieurs centaines, voire à près de 2000 kits sur les plus gros événements.

En 2017, nous avons ainsi prêté 18 000 kits éco-repas et 67 000 gobelets, sur 211 événements au total. Ce sont autant d'assiettes, gobelets et couverts en plastique à usage unique non utilisés et non jetés !

Béatrice MAGNIER
Coordinatrice de Elémen'terre

Francis DUPOUEY
Président de Trigone



Elémen'terre

trigone
Syndicat Mixte du GERS

NÎMES LA BIODIVER'CITE, NI TOI, NÎMOIS NE VOULONS DE PESTICIDES

Un des enjeux de la transition écologique est d'enrayer la perte accélérée de la biodiversité. Des politiques publiques spécifiques sont mises en place pour limiter ce phénomène et protéger la santé de l'homme et de l'environnement. La MNE-RENE 30 a souhaité jouer un rôle actif dans le développement d'actions de sensibilisation aux côtés de collectivités et a construit en partenariat avec la Ville de Nîmes, le programme « Nîmes, la Biodiver'Cité ».

● LA VILLE DE NÎMES ET LA MNE-RENE 30, ENSEMBLE VERS LE ZÉRO PHYTO !

Les collectivités locales, soumises à la loi Labbé, mettent en place des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) et s'engagent dans des opérations telles que la labellisation «Terre Saine». Appelées plus singulièrement «Zéro Phyto», ces démarches invitent les habitants à s'emparer de cet enjeu en faveur de la biodiversité et de la santé.

Dans ce cadre, la MNE-RENE 30 a lancé une dynamique avec ses membres visant à accompagner la ville de Nîmes. Cela s'est concrétisé avec le projet «Nîmes, la Biodiver'Cité» qui propose aux habitants de découvrir les richesses et les caractéristiques de la biodiversité nîmoise et de comprendre l'impact des pesticides sur la faune, la flore, l'environnement et la santé.



Animation durant la quinzaine du Développement Durable

● UN PARTENARIAT ÉTABLI DANS LA DURÉE

La Ville de Nîmes contribue activement depuis plus de 15 ans à la dynamique de réseau de la MNE-RENE 30. Elle soutient depuis plusieurs années des projets EEDD portés par des associations et le réseau gardois. A l'automne 2017, la Ville de Nîmes a souhaité formaliser son partenariat avec la MNE-RENE 30 à travers une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) sur la période 2018-2020, signifiant ainsi son souhait d'inscrire le projet Nîmes la Biodiver'Cité dans la durée. Ce conventionnement est d'une grande richesse pour la MNE-RENE 30 car il renforce le partenariat, consolide la conduite du projet et est le signe, pour les intervenants, de la reconnaissance de la qualité des activités proposées.

● NÎMES, UNE VILLE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

Avec plus de 154 000 habitants et un territoire de 16 150 ha, Nîmes est la 18e plus grande ville de France. Elle est oxygénée par

375 ha d'espaces verts publics et 2000 ha d'espaces naturels de garrigue. Pour protéger la biodiversité qu'elle abrite et préserver son environnement, la ville de Nîmes réduit depuis 2004 sa consommation de produits phytosanitaires et applique depuis 2013 un PAPPH.

Dans ce contexte, un véritable partenariat s'est instauré entre la MNE-RENE 30 et la Ville de Nîmes, avec l'organisation de temps d'échanges avec les services techniques, de co-construction d'animations, de visites de sites, d'une communication partagée, permettant de créer un projet adapté aux besoins et renouvelé chaque année.

● UN PEU, BEAUCOUP, PASSIONNÉMENT...

Pour s'adresser aux publics, les éducateurs à l'environnement proposent des animations dans de multiples endroits de la ville. Au détour d'une ruelle, dans un jardin ou sur un marché, des stands interpellent le public et lui offrent un espace de découverte, de réflexion et d'apprentissage sur les incidences des produits phyto sur l'environnement et la santé, ainsi que sur les remèdes alternatifs à l'usage des pesticides. Un panel d'activités y est présenté, repiquage de fleurs en faveur des auxiliaires des cultures, construction de nichoirs pour l'accueil des insectes, exposition ou atelier d'observations au microscope. Ces moments donnent plus de visibilité aux actions mises en œuvre par les agents de la ville dans le cadre du PAPPH. Des balades nature invitent le public à s'immerger dans le monde des hirondelles, martinets ou chauves-souris, dans les secrets des plantes sauvages et à poser un regard nouveau sur ces végétaux urbains.

Pour les scolaires, les projets animés invitent à la découverte de l'environnement proche et à la compréhension des enjeux de préservation de la biodiversité.

● DANS MA COMMUNE, J'AGIS POUR DEMAIN !

Le projet « Nîmes la Biodiver'Cité » s'inscrit pleinement dans un processus de transition écologique. Il invite en effet les habitants à prendre conscience des enjeux de la biodiversité en milieu urbain, à vivre en harmonie avec la nature qui s'y épanouit, à faire évoluer ses comportements pour préserver son cadre de vie et sa santé, à devenir acteur du changement au cœur d'une ville durable.

En 2019, le projet se tournera davantage vers la participation citoyenne à travers notamment des animations et inventaires faisant appel à des applications numériques de sciences participatives.

Stéphanie GUINE
MNE-RENE 30

Emmanuelle PETIT
VILLE DE NÎMES



3

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE A CAZOULS D'HERAULT

Au bord du fleuve Hérault, dans la plaine viticole, Cazouls d'Hérault est un village languedocien dans un écrin vert. 400 habitants vivent dans ce village du département de l'Hérault au confluent de la rivière Boyne. Afin de mieux connaître la biodiversité de la commune, de la faire connaître aux habitants et ainsi de mieux la protéger collectivement et individuellement, la municipalité a répondu à l'appel à projet 2017 « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) de l'Agence Française pour la Biodiversité.

UNE COMMUNE ENGAGÉE : L'ENVIRONNEMENT COMME FIL D'ARIANE

La commune a à cœur d'inciter et valoriser les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement en organisant par exemple depuis 2016 une Fête de l'environnement : « Allô ? la Terre ? Ici... Cazouls ! » Elle a également un « Petit journal de l'environnement », relayant des événements locaux et nationaux, des actions EEDD au sein de l'école, une gestion favorable à la biodiversité (zéro phyto, gestion pastorale des milieux du maraîchage bio, ...). Lauréate fin 2017 pour la mise en place d'un ABC et soutenue financièrement par l'AFB, la commune a pu structurer un plan d'actions sur une année afin d'accentuer son action en faveur de la biodiversité. Les données collectées permettront de faciliter sa prise en compte dans les politiques communales ou intercommunales.

LES ABC, UN LEVIER POUR LA MOBILISATION CITOYENNE

685 communes, parmi 1000 candidates en France, ont été sélectionnées en 2017. Avec ces moyens, la municipalité de Cazouls s'est rapprochée d'une Association de Protection de la Nature, la LPO Hérault, pour animer et coordonner le projet avec l'appui de l'Association Mattoral. Un comité de pilotage a été mis en place afin d'initier le projet et d'associer des partenaires de la commune et des alentours. Les structures impliquées dans le projet s'engagent à valoriser les données collectées auprès de la population et dans le cadre du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages).

L'ÉCHELLE COMMUNALE, PROCHE DES CITOYENS

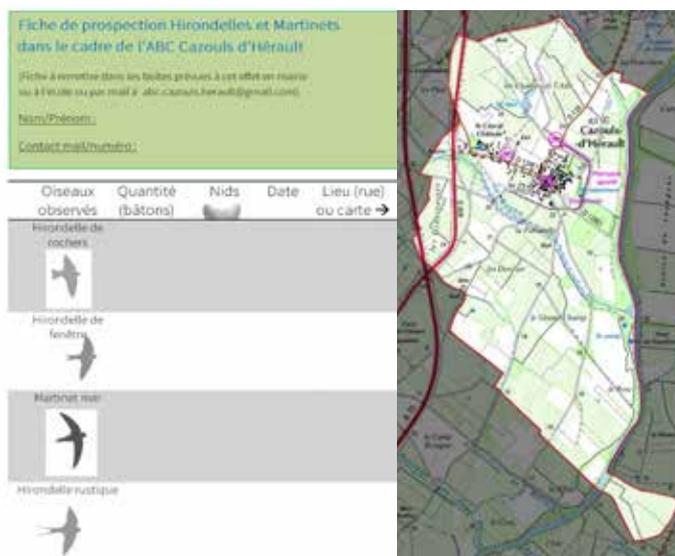
L'échelle du projet se limite au territoire communal : des balcons, jardins privées, aux espaces naturels publics, en passant par la cour de l'école, etc. Les différents milieux sont entre autres prospectés par les habitants (sorties et inventaires participatifs) également ouverts au public.

ETRE ATTRACTIF ET ABORDABLE

Une réunion publique a été proposée en début d'année afin de proposer aux habitants des temps de découverte formatifs, des événements conviviaux (pique-nique, soirées...) et des outils.



A la recherche des oiseaux nicheurs du village



Fiche inventaire participatif

Pour la communication, un relai privilégié dans la presse locale, du porte-à-porte, des pages internet et facebook ont été mis en place.

Pour la récolte des données, des fiches d'inventaires « papier » à déposer en mairie ou à l'école et des formations à l'utilisation d'outils d'inventaires participatifs (site → www.faune-france.org, application mobile Naturalist,...) sont proposées.

DANS CHAQUE PROJET COMMUNAL, LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT EST UNE PRIORITÉ

A travers cette mobilisation recherchée par les habitants, des projets collectifs ont pu converger vers cette démarche de valorisation du patrimoine naturel : un festival de l'environnement sur la thématique santé et biodiversité, une mobilisation pour conserver des espèces protégées lors de travaux, la création de commerces locaux en vente bio pour développer les circuits courts et respectueux de l'environnement, des projets de sentier pédagogique traversant les milieux naturels et de création de mares temporaires pour renforcer les connexions écologiques, etc.

Au travers de ce projet, la collectivité, des entreprises, des particuliers ont été confrontés à leur propre vision et parfois contradictions de la cohabitation avec le vivant. Accepter la faune sur le bâti, arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires, réduire les déchets, repenser les modes de production : pour les habitants, l'heure n'est plus à protéger LA nature, mais LEUR nature.

Henry SANCHEZ
Maire de Cazouls

Camille FRAISSARD
LPO Hérault



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS SUR L'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE DE LEUR HABITAT

Chaque année, l'écocentre Pierre & Terre, situé à Riscles (Gers), accompagne plus de 150 foyers dans leurs projets d'amélioration de leur habitat. Cette action menée dans le cadre du PETR du Pays Val d'Adour, s'adresse à tous avec l'objectif de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort thermique de ces foyers dans une démarche globale en faveur de la transition écologique.

AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE ET LE BIEN-ÊTRE À DOMICILE

Face à des enjeux tels que la précarité énergétique et économique, l'isolement, l'habitat dégradé, inconfortable et énergivore, l'Écocentre Pierre & Terre propose des informations, des animations et des accompagnements de projets à destination des ménages. Les objectifs de ce projet sont de :

- Permettre aux ménages de réaliser des économies d'énergie grâce à des actions concrètes de travaux d'amélioration et d'isolation thermique sur leur logement,
- Améliorer le confort des ménages favorisant l'appropriation de leur logement,
- Encourager une solidarité familiale et citoyenne.

UN PROJET DE TERRITOIRE

Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays du Val d'Adour, grâce à une convention de partenariat « pour un territoire responsable, l'exemplarité énergétique et la qualité environnementale ».

Pour cette action, Pierre & Terre est également sous convention avec :

- La région Occitanie pour un aménagement durable, l'environnement, l'énergie et le logement,
- Le conseil départemental du Gers pour l'économie sociale et solidaire, la solidarité active, la lutte contre l'exclusion et la précarité énergétique,
- La CAF [Caisse d'Allocations Familiales] pour faciliter l'intégration de toutes les familles dans la vie collective et citoyenne, créer du lien social et développer le vivre ensemble.

Ce projet est possible grâce à un maillage d'acteurs et de partenaires techniques tels que les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le GRAINE Occitanie, le Réseau national de l'Assainissement Écologique, l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale), etc.

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention se situe principalement dans un rayon d'une soixantaine de kilomètres autour de l'écocentre Pierre et Terre et sur le Pays du Val d'Adour, qui s'étend sur une partie des Hautes-Pyrénées et du Gers.

LES ÉTAPES DU PROJET

L'équipe de l'Écocentre propose des accompagnements personnalisés sur de l'auto-réhabilitation accompagnée (avec l'idée de « faire avec ») en trois étapes.

L'information : les techniciens de l'association proposent un



Ecodiagnostic chez un particulier

rendez-vous individuel gratuit pour informer en particulier sur les aides, la conception bioclimatique et l'accompagnement réalisé.

L'ecodiagnostic : les techniciens se déplacent ensuite au domicile pour réaliser un « ecodiagnostic » du logement en concertation avec les occupants. Cette phase d'étude débouche sur des préconisations de travaux d'isolation et d'amélioration thermique, afin de réaliser des économies d'énergie selon les principes de la conception bioclimatique, des énergies renouvelables et l'emploi de matériaux sains et naturels.

La phase action : Elle est adaptée au cas par cas en fonction des attentes et des besoins, notamment sur l'aide au montage des dossiers, la déclaration de travaux, le suivi de chantier, les travaux de second œuvre (d'après les préconisations et grâce à un fond d'aide aux travaux), etc. toujours avec l'objectif de lutter contre la précarité énergétique et d'améliorer le confort thermique de ces foyers.

UNE ACTION CONCRÈTE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le secteur du bâtiment est actuellement le plus gros consommateur en énergie, et sur le territoire, le bâti est majoritairement ancien et énergivore. Cette action s'inscrit comme un élément essentiel d'une démarche globale en faveur de la transition écologique et solidaire.

Véronique TIRBOIS
Ecocentre Pierre et Terre

Véronique SOUBABERE
Directrice du PETR du Pays du Val d'Adour



EN LOZÈRE POUR L'OCEAN DES DYNAMIQUES CITOYENNES POUR PRÉSERVER NOS RIVIÈRES

« En Lozère pour l'Océan » vise à accompagner les habitants de cinq communes des bassins versants du Lot et du Tarn dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de leur rivière ; ceci dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).



● DE LA SOURCE AUX PROJETS

En 2016, le Réel 48 a commencé à travailler la question des déchets dans les océans, de leur impact sur les oiseaux et la vie marine. Rapidement les adhérents du Réel ont eu envie d'aller plus loin en imaginant un projet ambitieux. Au-delà de la sensibilisation, comment aider les habitants à passer à l'action ? Saurons-nous accompagner sur un temps long des démarches participatives ?

« En Lozère pour l'Océan » vise ainsi à concrétiser sur un bassin versant l'accompagnement de politiques publiques environnementales en passant de l'action ponctuelle de sensibilisation à la mise en place d'actions concrètes et durables.

Ce projet a également pour objectif d'aider les animateurs à acquérir de nouvelles compétences en leur proposant la construction en équipe d'une méthodologie d'accompagnement de démarches participatives.

● LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES

Le projet a été pensé par les salariés et les administrateurs puis concrétisé par les adhérents du réseau qui sont également des associations de protection de la nature et/ou d'EEDD sur le territoire (Alepe, En chemin, Sors de ta boîte, Claire des bois).

« En Lozère pour l'Océan » a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, en donnant aux habitants des outils de compréhension des enjeux et des solutions autour de l'eau. L'agence de l'eau Adour-Garonne est la première à avoir apporté un soutien financier pour la mise en œuvre du projet ; la Région Occitanie et le Département de la Lozère l'ont suivie ainsi que, tout récemment, la Fondation de France qui a été sollicitée plus spécifiquement sur la formalisation de la méthodologie d'accompagnement des habitants et la réalisation d'actions plus ambitieuses sur les communes. Localement, « En Lozère pour l'Océan » s'appuie sur des foyers ruraux ou des groupes d'habitants. La mise en place et l'animation de démarches citoyennes et participatives sont l'essence de ce projet qui a incité les collectivités à nous suivre.

● GOUTTE APRÈS GOUTTE

Cinq territoires ont été sélectionnés en fonction de leur situation géographique, près des sources du Tarn (Le Pont de Montvert) et du Lot (Le Bleymard), et plus en aval (Quézac-Ste Enimie pour le Tarn et La Canourgue sur le Lot).

● LE DÉROULEMENT DU PROJET

■ Sensibiliser

Après une campagne d'information menée par voie d'affichage et par les Foyers ruraux en direction de leurs adhérents, une journée d'immersion a lieu sur les cinq territoires. Ces journées permettent aux habitants de prendre conscience des enjeux locaux et des impacts plus globaux. C'est le moment de discuter, d'échanger, d'apprendre et enfin de créer un groupe de travail dans le but de construire un projet ensemble.

■ Construire ensemble

Accompagnés d'un intervenant spécialisé, les habitants s'impliquent en faveur des rivières et des océans, à leur échelle, sur leur territoire. Les projets attendus sont très variés : création de panneaux de sensibilisation, d'œuvres artistiques éphémères, animations créées par les habitants sur le zéro-phyto ou la fabrication de produits ménagers écologiques.

■ Valoriser

Les projets enfin construits, viendra la phase de restitution qui permettra de valoriser, sur les cinq lieux, le travail réalisé par les habitants. Une grande journée départementale sera également réalisée à destination de tous les Lozériens, habitants, professionnels, élus, etc.

● SUIVRE LE COURANT

En apportant aux habitants la compréhension d'un SAGE, les outils pour préserver l'eau, et la possibilité d'agir ensemble, « En Lozère pour l'Océan » contribue à la transition écologique. Grâce à ce projet, le Réel se construit de nouveaux outils et permet à ses membres d'acquérir de nouvelles compétences.

Fort de ces multiples expériences, le Réel s'engage à analyser la méthodologie mise en œuvre pour la réinvestir par la suite dans d'autres projets, sur d'autres territoires et d'autres thèmes.

Asmaa ZENNAG
Sandrine CENDRIER
Réel 48



Projet réalisé avec la participation financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de la Région Occitanie, de la Fondation de France et du Conseil Départemental de la Lozère



LE COMPOSTAGE COLLECTIF EN MILIEU RURAL

En milieu rural, le compostage est souvent considéré comme une pratique courante. Or la plupart des villages de l'Aveyron ont de nombreuses habitations en bourg sans extérieur et sans pratique du compostage. Afin d'encourager et de permettre la revalorisation des déchets organiques qui représentent à eux seuls 30% du volume des ordures ménagères, le CPIE du Rouergue a souhaité apporter une solution de compostage à ce type d'habitat.

L'ÉMERGENCE DU PROJET ET SES OBJECTIFS

Nous nous sommes inspirés des aires de compostage collectives en pied d'immeuble pour les transposer « au pied des bourgs » de villages, afin de permettre aux habitants de s'impliquer dans un projet collectif et environnemental. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et répond à des enjeux environnementaux, économiques, et sociaux :

- Limiter son empreinte environnementale et les rejets de gaz à effet de serre,
- Éviter l'appauvrissement des sols à travers la valorisation des déchets organiques,
- Réduire les coûts dans la gestion des déchets des collectivités,
- Créer du lien entre la commune et les habitants autour d'un projet collectif.

LA TRANSCRIPTION D'UNE LOI NATIONALE À UNE COMMUNE RURALE

Le programme national de prévention des déchets vise une réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui le fixe à 10%. Le projet s'inscrit dans ce cadre réglementaire entre le CPIE du Rouergue, la commune volontaire de Saint Félix de Sorgues et la communauté de communes du Saint-Affricain.

DU COMPOST DANS MA COMMUNE

À l'automne 2016 nous avons envoyé à certaines communes ciblées un appel à projet et la commune de Saint Félix de Sorgues s'est portée volontaire. Saint-Félix-de-Sorgues fait partie de la communauté de communes du Saint-Affricain et compte environ 150 habitants à l'année et 200 habitants l'été dont une grande partie des logements occupés sont dans le bourg et sans extérieur. La mise en place de l'aire de compostage collective a été co-construite avec la Mairie puis avec les habitants, et soutenue par la communauté de communes qui a fourni les composteurs, les seaux de déchets fermentescibles et le broyat.



Inauguration de l'aire de compostage

DE L'IDÉE À L'ACTION

Il a d'abord fallu créer une dynamique autour du projet. La mairie a dressé un état des lieux des personnes intéressées en allant à leur rencontre ; une exposition sur le compostage a été installée et animée à la médiathèque et une animation a été réalisée par le CPIE du Rouergue à l'école. Puis nous avons lancé le projet en plusieurs étapes :

■ Réunion de concertation et de co-construction

Cette réunion a permis d'identifier et de statuer sur le lieu, les personnes référentes du site, de définir les besoins (composteurs, signalétique, seaux, broyat) et de fixer un calendrier. Elle a rassemblé une vingtaine d'habitants et les élus.

■ Formation de personnes référentes

Les personnes référentes ont pour rôle de veiller au bon fonctionnement du compostage, de répondre à d'éventuelles questions venant de la part des habitants, d'intégrer les nouveaux arrivants au projet, d'organiser des moments de convivialité pour faire vivre le projet. Il est donc important de les former au cours d'une demi-journée à leurs nouvelles fonctions. Un apport théorique et pratique sur le compostage leur a ainsi été dispensé.

■ Aménagement et inauguration du site de compostage collectif

Après la mise en place des composteurs et de leur signalétique, une inauguration du site a eu lieu. Chaque habitant a alors signé une charte d'engagement et est reparti avec le mode de fonctionnement de l'aire de compostage, un seau et un mémo-tri.

■ Promotion et suivi du site

Pour impliquer un maximum de personnes dans le projet, une seconde intervention a été faite à l'école pour organiser le tri à la cantine et l'apport à l'aire de compostage. Les référents de l'aire de compostage ont organisé par la suite des distributions de compost auprès des habitants du village. Enfin, le travail de suivi avec des visites et des échanges d'emails a permis de poursuivre l'accompagnement jusqu'à son auto-gestion.

UN PROJET QUI PARTICIPE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce projet donne les moyens à un public ciblé de participer à la réduction de leurs déchets et de contribuer à réduire leur impact sur l'environnement. Il permet aussi de créer du lien et de fédérer différents acteurs d'un même territoire, leur ouvrant ainsi des perspectives pour développer de nouvelles dynamiques en faveur de la transition écologique.

Florence POLLET
CPIE du Rouergue

Bertrand SCHMITT
Maire de Saint-Félix de Sorgues (Aveyron)

DES COINS NATURE AU CŒUR DE VILLAGES (BRESSE DU JURA)

Depuis fin 2016, le CPIE Bresse du Jura accompagne les habitants de Sellières, petit village de 800 habitants en Franche-Comté, à la mise en place d'un coin nature.

Floriane Karas, en charge du projet au CPIE, nous en retrace les principales étapes.

COMMENT CE PROJET A-T-IL ÉMÉRgé ET QUELS EN SONT SES OBJECTIFS ?

En 2016, le CPIE change de locaux et s'installe à Sellières. L'association commence par proposer des animations aux habitants et à la commune, orientées biodiversité. En parallèle, la commune met à disposition du CPIE un terrain communal qui est un ancien jardin. L'année suivante, le Réseau Ecole et Nature, qui a travaillé sur ce concept de coin nature, lance un appel à accompagner des structures sur ce thème. Le CPIE est retenu et bénéficie de cet accompagnement. Tous ces éléments l'amènent à proposer la création d'un coin nature.

Les objectifs sont de deux ordres :

- Un objectif social : permettre aux habitants de se rencontrer, la tendance étant souvent le repli chez soi et de s'approprier des espaces publics de proximité en y réalisant collectivement de petits aménagements,
- Un objectif environnemental : favoriser la biodiversité de proximité.
- En quoi consiste le partenariat ?

Le principal partenaire est la commune de Sellières, à travers un partenariat de mise à disposition d'un lieu et un partenariat technique, les agents communaux aidant ponctuellement. Elle est dans une posture ouverte, porte un regard sur ce qui se passe mais n'oriente pas. Le réseau Ecole et Nature a apporté un soutien dans la phase de mobilisation citoyenne. Enfin, la région Bourgogne-Franche-Comté est également partenaire du projet à travers le soutien d'actions en faveur de la biodiversité de proximité.

VENONS-EN MAINTENANT AU DÉROULEMENT DU PROJET

La 1^{ère} étape consiste à mobiliser les habitants. Cette étape, essentielle, est longue : elle pose la question de la manière de présenter le projet, qui n'est ni le projet de la commune ni le projet du CPIE, ce dernier n'étant là que pour accompagner. Comment déclencher l'envie de participer ? La communication s'est faite par voie d'affichage, puis, car c'était insuffisant, nous sommes allés rencontrer physiquement des personnes qui étaient susceptibles d'être intéressées. La dynamique prend du temps à se mettre en place : il faut que les personnes « s'approprient », que chacun trouve sa place. Le groupe comprend une dizaine d'habitants avec un noyau dur de 6 personnes.

La 2^{ème} étape est celle de la conception, de l'imagination du projet. Les participants ont souvent envie d'être rapidement dans l'action mais il faut bien poser les choses. Qui vise-t-on : les enfants, les adolescents, les personnes âgées, etc. ? Les aménagements seront différents selon les publics.

Le but, c'est que les gens s'autonomisent, et que le CPIE se retire à terme, à petits pas.

Les personnes peuvent se regrouper en association ou rester un groupe informel. Au bout de trois ou cinq ans, le groupe peut aussi disparaître si le besoin est rempli.



Plantation d'arbres fruitiers sur le Coin nature (automne 2017)

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

La difficulté essentielle tient à la mobilisation. On s'y est mal pris au début : il aurait fallu aller physiquement à la rencontre des gens.

Au fil du temps, se pose aussi la difficulté à intéresser de nouvelles personnes et/ou éviter que le groupe ne s'érode. Des liens ont été créés avec des structures (associations, écoles...).

EN QUOI CE PROJET PARTICIPE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Il répond à plusieurs enjeux :

- préserver la biodiversité ordinaire au cœur du village et également permettre à des habitants de se reconnecter à cette nature de proximité,
- réapprendre à faire ensemble,
- permettre au citoyen de se réapproprier l'espace public en l'aménageant afin que cela profite à tous.

Le coin nature est ainsi un lieu d'entre-deux : on n'est pas chez soi à proprement parler, mais il s'agit bien de notre environnement proche, que l'on est, pour une fois, autorisé à investir. Les actions que l'on y mène avec les autres habitants permettent ainsi de s'épanouir et de s'exprimer dans un cadre nouveau qui n'est pas celui de l'habituel cercle familial et de la propriété privée. Tout cela permet de créer un rapport nouveau à son environnement, ce qui contribue à notre sens à la transition écologique.

Propos recueillis par Véronique Delattre

DES PROJETS CITOYENS POUR LA TRANSITION SUR LE PAYS DE SAINT-MALO

En 2014, un collectif de jeunes actifs qui souhaitent créer une activité qui fasse sens, sur un territoire proche de leur lieu de vie, créent l'association « Des idées plein la Terre », en région rennaise, afin de promouvoir l'EEDD. Le projet évolue, les compétences changent et l'association s'installe sur le pays de Saint Malo où elle s'appuie sur une ferme en maraîchage bio, à Pleine Fougère, pour reprendre un jardin en permaculture afin de le transformer en jardin pédagogique, point d'ancrage sur le territoire.

L'objectif est d'aller au-delà de l'éducation à l'environnement, vers l'accompagnement des habitants du territoire à la transition écologique, par une hybridation des formes d'action.

Dorian Marie, salarié de l'association, répond à nos questions.



Soirée de concertation citoyenne à Pleine Fougères fin 2017

COMMENT ONT ÉMÉRgé CES PROJETS ?

En 2015, la ville de Dol (Ille et Vilaine) – 5000 habitants – souhaite inciter les citoyens à agir pour la transition. Elle sollicite l'association pour organiser une soirée d'émergence d'idées au cours de laquelle 6 idées sont retenues : la création d'une recyclerie, un compostage collectif de proximité, l'alimentation bio dans les cantines, des jardins partagés, la diffusion de l'information en environnement et une réflexion autour de l'énergie durable citoyenne.

QUEL EST LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ?

Selon les projets portés, nous intervenons sur l'ensemble du Pays de St Malo, la majorité de nos actions concernent pour le moment la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel.

POUVEZ-VOUS RETRACER LE DÉROULEMENT DE CES PROJETS ?

Nous accompagnons des groupes de citoyens dans la mise en place et la gestion de composteurs collectifs. Cette dynamique nous permet d'accompagner la création d'une expertise de compostage de proximité, l'Expertise Compost'tout. Dans le cadre de ce travail sur la réduction des déchets, nous développons une méthodologie autour de l'accompagnement des cantines dans la réduction du gaspillage alimentaire et nous proposons également un cycle d'animations sur les déchets aux écoles de la communauté de communes. Depuis 2016, nous accompagnons une dynamique citoyenne autour de la création d'une recyclerie sur la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel. Repair café, atelier couture, lancement d'une action-recherche sur une recyclerie mobile sont à l'étude.

Nous avons également accompagné un groupe de citoyens dans la réflexion pour la création d'une association en vue de développer des centrales d'énergie citoyenne. Ils sont aujourd'hui constitués en association et reconnus par la Mairie et le réseau régional thématique Taranis « Pour une énergie durable et citoyenne en Bretagne ».

Nous avons également lancé une compagnie de théâtre, la compagnie L'Artère, dont les créations interrogent notre lien à l'environnement et à la transition écologique et servent de support à la mobilisation des habitants dans les projets. Il manque peut-être cette notion de sensibilisation, d'information, qui est aussi nécessaire pour nourrir le territoire en réflexion et savoir.

Depuis 2017, nous organisons des rencontres citoyennes sur notre territoire et cela prendra la forme, en 2019, d'un festival de la transition.

EN QUOI CONSISTE LES PARTENARIATS ?

Nos actions transversales ont l'avantage de toucher à plusieurs politiques publiques : cohésion sociale, éducation populaire, éducation à l'environnement, politique sur les alternatives aux pesticides, orientations de l'ADEME sur la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.

En début d'année, nous avons été soutenus par la CAF afin d'impliquer les jeunes dans la phase de projection de la future recyclerie. Nous souhaitons continuer de travailler avec la CAF en obtenant la labellisation « Espace de vie sociale ». Ce label, assorti d'une enveloppe financière, nous permettra de mettre davantage l'accent sur la participation citoyenne, le vivre-ensemble, en proposant un projet qui vise à intégrer, à différents stades, des habitants au défi de la transition écologique, notamment des personnes en difficulté sociale.

EN QUOI CE PROJET PARTICIPE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Par les différents types d'actions menées, nous contribuons à la mise en mouvement des habitants de notre territoire afin que chacun puisse participer et prendre en main la transition écologique. Il ne s'agit pas d'apporter des solutions toutes faites mais bien de permettre aux habitants de se saisir de la question environnementale et d'y proposer leurs propres solutions. Cela constitue pour nous une amélioration de la situation actuelle en rendant les personnes concrètement actives et impliquées dans la transition écologique : c'est une véritable implication citoyenne.

Propos recueillis par
Véronique Delattre



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PUBLICATIONS

- BOISSADE Léa, *La transition : analyse d'un concept*, CGDD, 2017
→ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf>
- BOUGRAIN-DUBOURG Allain, DULIN Antoine, *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*, Les Editions des Journaux Officiels, Conseil Economique, social et environnemental, 2013, 121 p.
→ http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2013/2013_28_education_environnement_developpement_durable.pdf
- FREMEAUX Philippe, KALINOWSKI Woktek, LALUCQ Aurore, *Transition écologique : mode d'emploi*, Les Petits matins, 2014, 259 p.
- GRAINE MIDI-PYRENEES, *Vers une stratégie commune pour la transition écologique : bilan 2016*, Forum régional de GRAINE Midi-Pyrénées. Initiatives citoyennes, politiques publiques, éducation à l'environnement, 27 p.
→ <http://fr.calameo.com/books/004947463f6b5ce4d683d>
- HOPKINS Rob, *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale*, Ecosociété, DL 2011, 212 p.
- La transition : des citoyens, des associations, des réseaux EEDD en actions. *La Lettre du GRAINE Midi-Pyrénées*, n°12, printemps 2017, 19 p.
- Sous la dir. de BOURG Dominique, KAUFMANN Alain, MEDA Dominique, *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, éd. Les petits matins, octobre 2016, 236 p.

SITES INTERNET

- Le mouvement de la transition en France → www.entransition.fr
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire → <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

L'EEDD, UN LEVIER POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- TEDDIF, Atelier « Transition énergétique et écologique : l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable au service des territoires »
→ <https://www.arenidf.org/publication-arene/atelier-«transition-énergétique-et-écologique-l'éducation-à-l'environnement-et-au-développement-durable-au-service-des-territoires-»>

ASSOCIATIONS ET RÉSEAUX TERRITORIAUX EEDD

- [coll], *Guide pratique d'éducation à l'environnement : entre humanisme et écologie*, éd. Yves Michel, 2010, 259 p.
- HUBER Juliane, BLANC Olivier, *Paysage des réseaux territoriaux EEDD 2016*, Réseau Ecole et Nature, 35 p.
→ <http://reseauecoleetnature.org/system/files/paysage-des-reseaux-2016-web.pdf>

LA MOBILISATION CITOYENNE

- ADEME, *La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables*, 2016, 184 p. (Clés pour agir)
→ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf>
- *Les ressorts de l'engagement. Cler Infos*, automne 2018, n°120
- Participation citoyenne : retisser la confiance. *Intercommunalité*, mars 2016, n°206, pp. 10-15

LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NOUVELLES ENERGIES, VIVACITES ILE-DE-FRANCE, *Quelles synergies entre les plans climat énergie territoriaux et l'éducation à l'environnement et au développement durable ?* : résultats d'étude, ARENE ILE-DE-FRANCE, impr. 2015. - 1 vol. (39 p.)
→ https://www.arenidf.org/sites/default/files/2015_resultats_etude_pcet_eedd.pdf

- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, *Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020*, 2015, 134 p.
→ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20La%20strat%C3%A9gie.pdf>
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Qu'est-ce qu'un TEPCV ?
→ <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/qu-est-ce-qu-un-tepcv-r162.html>
- Plan Climat-Air-Energie
→ <https://www.youtube.com/watch?v=sVp-gOKYY4Y>

MÉTHODOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT

- ADEME, IKEA, MES COURSES POUR LA PLANÈTE, ILEC, *La vie Happy, changer les comportements pour changer le monde*, janvier 2016
→ <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/la-vie-happy-synthese.pdf>
- BAUER Annie, MALFRAY Cécile, *Accompagner le changement de comportement chez l'adulte dans la prévention des déchets*, IFREE, novembre 2015, 128 p. (Les livrets de l'IFREE ; 7)
→ <http://www.ifree.asso.fr/UserFiles/File/livret%20n%207.pdf>
- Collaborations communes-associations : quelques clés. *Symbioses*, 2012, n°95, pp. 6-21
→ <https://www.symbioses.be/pdf/95/Sy-95.pdf>
- CPIE, *Sensibiliser pour engager ; Associer psychologie sociale et sensibilisation pour un changement durable des comportements en réponse aux défis écologiques : guide méthodologique et pratique*, 41 p.
→ <http://www.cpie.fr/IMG/pdf/GuideSensibiliserEngager-2.pdf>
- GRAINE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, *Ecocitoyenneté des adultes : accompagner le changement*
→ <http://graine-auvergne-rhone-alpes.org/index.php/component/content/article/36/1262-ecocitoyennete-des-adultes-accompagner-le-changement.html#mod>
- GRAINE CENTRE, *La participation citoyenne dans nos villages, c'est possible ! Comment impliquer des habitants dans des projets en faveur de l'environnement ? : livret méthodologique*, 2016, 108 p.
→ http://www.grainecentre.org/sites/default/files/upload/ParticipationCitoyenne/participationcitoyenne_livret_bd1.pdf
- HORTOLAN Michel, BAUER Annie, *Accompagnement des démarches de développement durable des collectivités*, IFREE, DL 2011, 126 p. (Les livrets de l'IFREE ; 3)
→ <http://www.ifree.asso.fr/images/publications/livrets/pdf/livret-ifree-n3.pdf>
- Le citoyen acteur incontournable de la transition énergétique
→ https://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/projet_4pages_tec-web.pdf
- UNCPIC, *Révéler la capacité à agir des acteurs de la restauration collective : livret de ressources et d'expériences*, décembre 2017, 21 p.
→ http://www.cpie.fr/IMG/pdf/Brochure_Alterite_2017re_duit.pdf



Journée Santé-Environnement : atelier Doc, au Vigan (Gard) - 4 juillet 2018

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Contrat COTEC : Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat

COOPERE 34 : COOrdination Pour l'Education Relative à l'Environnement Hérault

CPIE : Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement

CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique

CSA3D : Certificat de Spécialisation Accompagnement de Démarche de Développement Durable

DE JEPS : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

EEDD : Education à l'Environnement vers un Développement Durable

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

Gée Aude : Groupe d'Education à l'Environnement de l'Aude

GRAINE : Groupe Régional Animation Initiation Nature Environnement

Loi MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTECV : Loi relative à la transition Ecologique pour la Croissance Verte

MNE-RENE 30 : Maison de la Nature et de l'Environnement-Réseau d'Education Nature Environnement du Gard

ONF : Office National des Forêts

PAPPH : Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNA : Programme National de l'Alimentation

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PNR : Parc Naturel Régional

PNSE : Plan National Santé Environnement

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

Réel 48 : Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère

REN : Réseau Ecole et Nature

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages

SNTEDD : Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

TEPCV : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

Tram'66 : Réseau EEDD des Pyrénées-Orientales

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

UNCPIE : Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale

2 ANTENNES

Site de Montpellier

Immeuble Le Thèbes
26 allée de Mycènes
34000 Montpellier
04 67 06 01 13

Site de Toulouse

14 rue de Tivoli
31000 Toulouse
05 61 53 03 52

www.graine-occitanie.org

UNE PRODUCTION COLLABORATIVE DE :

GRAINE
OCCITANIE

LES RÉSEAUX EDD EN OCCITANIE :

- **251** associations dont **11** CPIE
- **30** organismes publics
- **17** entreprises
- **5** réseaux départementaux



GEE-AUDE



MNE-RENE 30



COOPERE 34



RÉEL 48



LA TRAM'66



9 782956 562900